

Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques



Université Claude Bernard Lyon 1 43, boulevard du 11 Novembre 1918 69622 VILLEURBANNE CEDEX

DESS en Ingénierie Doeumentaire

Rapport de recherche bibliographique

La loi divine dans le christianisme médiéval

Wasem Marie-Isabelle

sous la direction de

Monsieur Rémi Brague

Université de Paris I (Panthéon Sorbonne) UFR de Philosophie

Année 1999-2000





Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques





DESS en Ingénierie Documentaire

Rapport de recherche bibliographique

La loi divine dans le christianisme médiéval

Wasem Marie-Isabelle

sous la direction de

Monsieur Rémi Brague

Université de Paris I (Panthéon Sorbonne) UFR de Philosophie

Année 1999-2000

La loi divine dans le christianisme médiéval Marie-Isabelle Wasem

RESUME

Etudier le concept de loi divine au moyen-âge nécessite une compréhension de la relation entre les pouvoirs politiques et sacerdotaux. Le problème théologico-politique est celui de la dépendance de la pensée politique par rapport à la réflexion théologique. Lorsque l'Etat est chrétien, la justice du monarque a pour principe le respect de la morale chrétienne: la légitimité politique est garantie par la caution divine.

DESCRIPTEURS
Eglise
Etat
Théologie
Politique
Droit
Moyen-âge; médiéval
"Loi divine"

The divine law in the medieval Christianity

ABSTRACT

The study of the concept of divine law in the Middle Age requires the understanding of the relationship between political and sacerdotal powers. The theologico-political problem is that of the dependence of the political thought related to the theological reflection. When the state is Christian, the monarch's justice is based on the respect of the Christian moral: the political legitimity is guaranteed by the divine caution.

KEYWORDS
Church
State
Theology
Politics
Law
Middle Age; medieval
Divine law

1.PREMIER CHAPITRE: METHODOLOGIE DE RECHERCHE

1.1 METHODE DE RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE

1.1.1 Nature de la recherche bibliographique

La recherche bibliographique a été effectuée pour Monsieur René Brague, professeur de philosophie à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne). La perspective d'une recherche bibliographique l'intéressait puisqu' il travaillait, lorsque je l'ai contacté, sur un nouvel ouvrage portant sur le concept de "loi divine" dans les trois religions médiévales et en Grèce antique. 1

Dans la perspective d'effectuer une recherche sur la loi divine, Monsieur Brague avait déjà lu un grand nombre d'ouvrages sur le sujet et disposait d'une large bibliographie. Ainsi, mon travail n'était pas le prélude à cette étude, mais il en constituait le prolongement, l'élargissement sur d'autres lectures encore inconnues. Comme les ouvrages sur le sujet n'avaient pas été recherchés de façon systématique, trouver une bibliographie sur la base de mots-clés définis ne pouvait qu'enrichir le travail de mon commanditaire.

Ainsi, dans un premier temps, le sujet de la recherche bibliographique se présentait de la façon suivante:

"La loi divine dans les trois religions médiévales et en Grèce ancienne".

Cependant, très rapidement, le champ d'étude s'avérait beaucoup trop vaste. Le sujet a donc été redéfini et réduit:

"La loi divine dans le christianisme médiéval".

D'emblée, le sujet se distingue par son interdisciplinarité. A la fois philosophique et théologique, le concept de loi divine se développe aussi en histoire et en droit. La méthodologie de recherche consistait donc principalement à trouver la conjonction de ces différentes disciplines, dans un souci d'exhaustivité et de précision. Dans cette perspective, il était indispensable que les descripteurs reflètent cette diversité.

La restriction linguistique fut quasi inexistante, le commanditaire maîtrisant parfaitement un très grand nombre de langues.

¹ Les trois religions médiévales sont les religions monothéistes ou religions du Livre, à savoir le christianisme, le judaïsme et l'islam.

1.1.2 Préliminaires à la recherche

1.1.2.1 Stratégie de la recherche

Après un entretien avec Monsieur Brague, l'orientation du sujet et la signification du concept de loi divine se définissait. Cependant, la traduction en mots-clés fut difficile, pour lui comme pour moi. La première démarche effectuée ne fut pas la sélection des mots-clés, mais bien plutôt la consultation de ressources pouvant aider à la définition de descripteurs adaptés. La solution envisagée fut de partir de deux sources majeures:

1) la consultation de manuels, de dictionnaires et d'encyclopédies à la BnF et à la Bibliothèque Municipale de Lyon. ²

Pour le choix de ces ouvrages de référence, je me suis basée sur mes propres connaissances et sur l'entretien que je venais d'avoir avec mon commanditaire. Il était nécessaire de chercher, dans les dictionnaires, encyclopédies ou autres manuels, les articles et passages évoquant le concept de loi divine.

2) à partir de la bibliographie que présentaient ces documents fondamentaux, j'ai choisi de consulter les ouvrages fréquemment cités ou de chercher les ouvrages dont les auteurs apparaissaient associés à la notion de "loi divine" ou de christianisme médiéval. Sur la base de cette sélection, il me fut possible de décrypter le sens de ma recherche de façon plus concrète, tout en me sachant dans la voie indiquée par Monsieur Brague.

1.1.2.2 Des ouvrages fondamentaux au choix des descripteurs

Les ouvrages fondamentaux consultés à la BnF et à la Bibliothèque municipale de Lyon furent les suivants:

*RAYNAUD Philippe et RIALS Stéphane. Dictionnaire de philosophie politique. Paris: P.U.F., 1996. XV-776 p.³

Cet ouvrage a l'avantage d'avoir des articles de qualité, écrits par des spécialistes, souvent auteurs de nombreux ouvrages sur le sujet traité. Grâce à l' *Index Rerum*, il est possible de voir les mots associés au concept de "loi divine" et par là même de se référer aux articles qui l'évoquent. A l'issue de chaque article figure une bibliographie, ce qui permet de "rebondir", sur la base des auteurs ou des titres cités.

*LIBERA Alain (De). La philosophie médiévale. Paris: P.U.F., 1993. 527 p.

La bibliographie de cet ouvrage a ceci de commode qu'elle est classée par thème. Les références mentionnées sous la rubrique "la politique" (p.502) me furent utiles.

Enfin, un dernier ouvrage, rencontré lors de mes recherches, me servit non pas dans l'immédiat pour la définition des mots-clés, mais plus tard dans ma recherche:

² Le choix de ces bibliothèques fut fait en fonction de deux critères: la proximité géographique de l'une, la richesse du fonds de l'autre. Il était important de choisir deux bibliothèque, l'une dans la ville de mon commanditaire, l'autre à Lyon, pour faciliter les conditions de consultation et d'emprunt.

³ Cet ouvrage est cité plusieurs fois dans la bibliographie. En effet, j'ai jugé opportun de mentionner un à un les articles associés au concept de loi divine.

* Philosophy in cyberspace. A guide to philosophy. Related resources on the Internet. Dey Alexander Editor: [1995]. 175 p. 4

Ce livre, très utile pour l'exploitation des ressources d'Internet consacrées à la philosophie et aux sciences humaines, m'a surtout permis de trouver des sites consacrés à la philosophie, des sites Web de départements universitaires de philosophie, des programmes de cours, des guides généraux pour retrouver des textes intégraux.

Les bibliographies citées dans les ouvrages dont je disposais personnellement me permirent aussi de mieux cerner ma recherche:

- *FEDOU René. Lexique historique du Moyen-Age. Paris: Armand Colin, 1995. 158 p.
- *MAYEUR J.-M., PIETRI Ch. et L. (Dir.). Histoire du christianisme. Volume 4: Evêques, moines et empereurs (610-1054). Paris: Desclée, 1993. 1049 p.

Suite à cette consultation, quelques titres se distinguèrent par leur présence dans plusieurs bibliographies. Après réflexion et consultation de leurs notices sur les catalogues de la bibliothèque où ils se situaient, il fut possible de dégager des mots-clés.

Mon commanditaire approuva le choix des descripteurs, et une recherche plus systématique put donc commencer.

1.1.2.3 La combinaison des descripteurs

Avant de commencer la recherche, il importait de choisir, en fonction de l'orientation du sujet, un mode de combinaison des mots-clés utilisé pour l'interrogation.

En effet, au cœur du sujet demeurait le nœud de cette combinaison: la loi divine, par son aspect à la fois humain (la loi divine comme précepte moral, comme loi des hommes) et divin, combine deux règnes, deux souverainetés: celle de l'homme et celle de Dieu. Sans pousser plus loin la réflexion, force est de constater que la loi divine est au cœur du problème théologico-politique.

Dès lors que l'on constate cette dualité, il est fondamental de la rappeler dans la combinaison des descripteurs. En clair, il faut opposer systématiquement dans l'interrogation les mots-clés liés à la *polis* et ceux liés à l'Eglise, au divin.

Le descripteur EGLISE est ainsi toujours opposé au descripteur ETAT et le descripteur THEOLOGIE au descripteur POLITIQUE.

Les descripteurs MOYEN-AGE, indicateur de la période envisagée, et DROIT, terme toujours utilisé avec le précédent, ne rentrent pas dans le jeu de cette opposition.

1.2 LES SOURCES EXPLOITEES

Parallèlement à ma recherche, j'ai consulté différents spécialistes qui m'ont fait part de leurs connaissances et m'ont aidé dans le progrès de ma recherche. Pouvoir interroger des

⁴ Il n'y a aucune mention d'auteur ou de date d'édition (estimée à 1995). Il existe une version électronique de ce livre, disponible à l'adresse suivante: http://www-personal.monash.edu.au/~dey/phil/

professeurs d'Université et des documentalistes spécialisés en philosophie médiévale me semblait une démarche très intéressante. Vu les résultats obtenus, cette initiative s'est avérée extrêmement bénéfique et enrichissante.

Je parlerai donc en premier du développement de ces contacts, rendus possibles par la messagerie, bien que cette aide soit intervenue tout au long de mon travail.

1.2.1 La consultation des spécialistes

1.2.1.1 Les professeurs d'université

L'intérêt à contacter des professeurs d'université est qu'ils connaissent très souvent une personne qui travaille sur le sujet qui vous intéresse. Au courant des problèmes traités en cours et des thèmes abordés dans les séminaires, au courant des sujets de thèses, ils sont les mieux informés de la discipline.

Les professeurs que j'ai contacté par messagerie m'ont fourni des références, des noms de collègues, m'ont prodigué des conseils. Il s'agit de Messieurs François-Xavier Putallaz, chargé de cours au département de philosophie de l'Université de Fribourg (Suisse), Ruedi Imbach, professeur ordinaire au département de philosophie de la même Université, et enfin de Luca Parisoli.

Ce dernier, travaillant depuis de longues années sur les fondements du droit au Moyen âge, a pu me transmettre de nombreuses références. Les ouvrages dont il m'a conseillé la lecture rentraient parfaitement dans le cadre de ma recherche: en effet, la plupart d'entre eux étaient indexés avec les descripteurs que nous avions définis, mon commanditaire et moi.

1.2.1.2 Les centres de documentation

En premier lieu, j'ai contacté par messagerie le directeur du Centre de Documentation et de Bibliographie Philosophiques (CDBP)⁵, M. Jean-Pierre Cotten, professeur à l'Université de Franche-Comté et rédacteur à l'Institut International de Philosophie. Celui-ci me répondit très rapidement en me transmettant de nombreuses notices et en me conseillant d'interroger le méta-moteur Copernic, ce que j'ai entrepris de faire un peu plus tard.⁶

Ensuite, j'ai contacté le Centre d'études médiévales à Leeds,⁷ et ai pris note des références que me communiquait Mme M. Swan, directrice des études.

Quant aux messages envoyés au comité d'études médiévales de l'Université d'Harvard⁸ ou au département de philosophie de l'Université d'Indiana⁹, personne n'y a répondu à ce jour.

En parallèle à ces démarches auprès des professionnels, professeurs ou documentalistes, je me suis appliquée à rechercher, sur la base des descripteurs définis, la bibliographie la plus pertinente possible.

http://slhs.univ-fcomte.fr/serveur-UFR/recherches/PHILOLAB/CDBP.html

L'adresse électronique de M. Cotten y est mentionnée: jean-pierre.cotten@univ-fcomte.fr

5

-

⁵ L'adresse du CDBP: 30, rue Mégevand, 25030 Besançon Cedex. Tél. 03 81 66 54 42/43. Ce centre de documentation dispose d'un site sur Internet:

⁶ Voir 1.2.3

⁷ medieval-studies@leeds.ac.uk

⁸ medieval@fas.harvard.edu

⁹ <u>inphil@indiana.edu</u>

Le premier moyen fut l'interrogation des catalogues informatisés des bibliothèques; les OPAC. M'appuyant dans un premier temps sur les deux sites de Lyon et Paris, pour les raisons évoquées plus haut, j'ai par la suite consulté certaines bibliothèques étrangères réputées pour la qualité et la richesse de leurs fonds.

1.2.2 La consultation des OPAC

A partir du site de l'ENSSIB (<u>http://www.enssib.fr</u>), il est facile de se connecter aux OPAC. Par la bibliothèque de l'ENSSIB (<u>http://www.enssib.fr/bibliotheque</u>), un lien est offert vers le catalogue des bibliothèques francophones:

http://www.enssib.fr/bibliothèque/cadre francophones.html 10

Puisque ma recherche s'adressait à un Professeur d'Université domicilié à Paris, il aurait été absurde de ne pas interroger la BnF. Le premier catalogue informatisé consulté fut donc BN-OPALE PLUS.

1.2.2.1 La bibliothèque nationale de France

1.2.2.1.1 Description des catalogues informatisés de la BnF

Cette bibliothèque offre quatre catalogues différents accessibles par Internet:

1) le catalogue des imprimés en libre-accès:

http://www.bnf.fr/web-bnf/catalog/catalog/catal.html

contient les références des collections imprimées en accès libre sur le site François-Mitterand/Tolbiac, soit environ 430 000 volumes. Trois modes de recherches sont possibles: recherche simple, combinée et par équation. Il existe une aide en ligne.

Comme ce catalogue ne me donnait pas les notices des imprimés en accès libre sur les autres sites ni les collections conservée en magasin, je n'ai pas choisi de l'interroger, par souci d'exhaustivité.

2) le catalogue BN-OPALE:

http://www.bnf.fr/web-bnf/catalog/opale.htm

contient plus de deux millions de références, et plus de dix millions d'accès indexés. Il comprend notamment tous les livres entrés par le dépôt légal, achat, don ou échange depuis 1970 et tous les périodiques entrés par dépôt légal, abonnement, don ou échange depuis 1960. Je ne l'ai pas interrogé, préférant son prolongement, BN-OPALE PLUS

3) le catalogue BN-OPALE PLUS:

http://www.bnf.fr/web-bnf/catalog/opale.htm

Constitué à partir des notices de catalogues anciens (fichiers ou livres) recensant les ouvrages entrés à la BnF des origines à 1969, ce catalogue a intégré les notices produites en ligne dans la base BN-OPALE. Malgré l'inconvénient lié à la recherche par sujet¹¹, j'ai choisi d'interroger ce catalogue.

¹⁰ Ces sites de l'ENSSIB sont régulièrement vérifiés. En effet, lorsque j'ai voulu vérifier les adresses, le 14.2.2000, la mise à jour datait du 9.2.2000.

¹¹ En effet, la recherche par sujet ne porte que sur les livres entrés depuis 1980.

4) le catalogue BN-OPALINE, dont l'interrogation ne s'inscrivait nullement dans ma recherche.¹²

1.2.2.1.2 Statistiques de la recherche effectuée sur BN-OPALE PLUS

La recherche sur ce catalogue fut effectuée le 20.12.1999

Le mode d'interrogation choisi fut la recherche complexe par multicritères. Les trois champs proposés furent utilisés pour la recherche par sujet, en choisissant l'option "contient le(s) mot(s)".

L'opérateur booléen utilisé est ET. Les points figurent les descripteurs utilisés. Combiner dans un premier temps les descripteurs sans restreindre à la période du moyen âge permet de mesurer la réduction des résultats, lorsque cette limite temporelle vient s'ajouter.

EGLISE	•	•			
ETAT	•	•			
THEOLOGIE			•	•	
POLITIQUE			•	•	
MOYEN-AGE		•		•	•
DROIT					•
RESULTATS	trop de résultats				
PERTINENCE	ne peut être jugée				

1.2.2.1.3 Critique des résultats obtenus sur BN-OPALE PLUS

Les résultats obtenus prouvent clairement que ce type d'interrogation est totalement inadapté à ce catalogue. Les mots-clés choisis apparaissent dans un nombre incalculable de notices. Si j'ai tenu à faire part de ces résultats déroutants, c'est pour en tirer la leçon suivante: le catalogue BN-OPALE PLUS ne m'a pas été utile pour débuter ma recherche. L'interrogation de ce catalogue m'a toutefois soutenu durant toute mon travail: en choisissant le mode de recherche simple il m'a été possible de retrouver les notices d'ouvrages cités par des

recherche simple, il m'a été possible de retrouver les notices d'ouvrages cités par des spécialistes ou figurant dans des bibliographies. Enfin, à partir des notices, j'ai pu trouver de nombreux ouvrages associés, soit parce qu'ils étaient indexés avec les mêmes descripteurs, soit parce que l'auteur avait écrit d'autres ouvrages sur le même sujet.

Puisque l'interrogation de BN-OPALE PLUS ne m'avait dans un premier temps pas servi, j'ai décidé d'interroger l'OPAC de la Bibliothèque Municipale de Lyon, m'appuyant, une fois encore, sur la combinaison de descripteurs.

12 <u>http://www.bnf.fr/web-bnf/catalog/opaline.htm</u>; c'est le catalogue informatisé des collections spécialisées de la Bibliothèque (cartes et plans, estampes et photographies, musique,...)

1.2.2.2 La bibliothèque municipale de Lyon

1.2.2.2.1 Description de l'OPAC de la bibliothèque municipale de Lyon

A partir du site de l'ENSSIB, on peut accéder au site de la BM de Lyon:

<u>http://www.bm-lyon.fr/catalogues.htm</u> puis, en choisissant la "connexion au catalogue", on arrive sur l'OPAC: http://194.7.167.228/

Ensuite, par activation de l'option "recherche", il est possible d'effectuer une recherche simple ou combinée.

Contenant 1,448 millions de documents depuis 1801 et une partie des collections du Fonds ancien (le catalogue général avant 1801, le Fonds Becker, le Fonds Lacassagne, le Fonds de la guerre 1914-1918, le Fonds Coste, le Fonds Magnien et le Fonds chinois), le catalogue de la Bibliothèque municipale de Lyon a été choisi pour sa proximité géographique dans l'optique de la consultation sur place et de l'emprunt.

On peut choisir la recherche simple ou la recherche complexe. Opter pour la seconde permet d'utiliser les trois champs pour une recherche combinée de sujets.

1.2.2.2.2 Statistiques de la recherche effectuée sur l'OPAC de la BM

La recherche a été effectuée le 5.1.2000. La recherche complexe a été choisie, dans l'optique de combiner des sujets différents.

L'opérateur booléen utilisé est ET. Les points figurent les descripteurs utilisés. Combiner dans un premier temps les descripteurs sans restreindre à la période du moyen âge permet de mesurer la réduction des résultats, lorsque cette limite temporelle vient s'ajouter.

La pertinence a été jugée à la lecture des notices complètes.

EGLISE	•	•			
ETAT	•	•			
THEOLOGIE			•	•	
POLITIQUE			•	•	
MOYEN-AGE		•		•	•
DROIT					•
RESULTATS	176	11	21	2	55
PERTINENCE	9	9	2	2	17

1.2.2.2.3 Critique des résultats obtenus sur le catalogue de la BM de Lyon

L'utilisation du descripteur MOYEN-AGE réduit considérablement les résultats mais s'avère indispensable pour la pertinence des notices. Affiner la recherche tend vers le silence mais offre indubitablement l'assurance de l'exactitude des réponses.

Les résultats obtenus sont tout à fait satisfaisants. Ils sont bien ciblés, suivent l'orientation du sujet et valident ainsi le choix des descripteurs.

La quantité d'ouvrages pertinents trouvés par la combinaison des mots DROIT et MOYEN-AGE laisse supposer que cette association doit être davantage exploitée. Ainsi, l'idée

d'interroger l'OPAC d'une bibliothèque spécialisée en droit fut jugée tout à fait opportune. La décision fut prise de choisir la bibliothèque parisienne de Cujas, spécialisée en droit.

1.2.2.3 La bibliothèque de Cujas

1.2.2.3.1 Description de l'OPAC de la bibliothèque de Cujas

Disponible à partir du site de la bibliothèque de l'ENSSIB (choisir le lien vers les bibliothèques francophones, puis universitaires), le catalogue de la bibliothèque de Cujas figure à l'adresse suivante: http://www-cujas.univ-paris1.fr/

L'OPAC regroupe les références des ouvrages, thèses étrangères et mémoires entrés à la bibliothèque depuis 1952, les thèses françaises depuis 1987.

Deux types de recherches sont proposés:

- la recherche simple (auteur ou titre, sujet)
- la recherche experte (auteur, mots du titre, sujet,...)

En outre, il est possible d'effectuer une recherche sur les titres de périodiques. J'ai choisi la recherche experte, par combinaison de plusieurs sujets.

1.2.2.3.2 Statistiques de la recherche effectuée sur l'OPAC de la bibliothèque Cujas

La recherche fut effectuée le 11.1.2000

L'opérateur booléen utilisé est ET. Les points figurent les descripteurs utilisés. Combiner dans un premier temps les descripteurs sans restreindre à la période du moyen âge permet de mesurer la réduction des résultats, lorsque cette limite temporelle vient s'ajouter.

La pertinence a été jugée à la lecture des notices complètes.

EGLISE		•			
ETAT	•	•			
THEOLOGIE			•	•	
POLITIQUE			•	•	
MOYEN-AGE		•		•	•
DROIT					•
RESULTATS	117	4	15	2 1000	61
PERTINENCE	4	4	2	A. 44-2	11

1.2.2.3.3 Critique des résultats obtenus sur l'OPAC de la bibliothèque Cujas

A nouveau, nous constatons que l'intervention du descripteur MOYEN-AGE réduit considérablement les recherches. Les ouvrages pertinents sont peu nombreux.

Par contre, la combinaison des mots MOYEN AGE et DROIT donne un grand nombre de références, mais certaines correspondent à des études régionales, peu intéressantes pour notre étude.

L'interrogation de cet OPAC a permis de trouver d'autres ouvrages, et d'utiliser les notices pertinentes sur BN-OPALE PLUS, pour rebondir.

Après cette interrogation, la décision fut prise d'interroger l'OPAC de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, réputée pour la richesse de ses ouvrages en libre accès. Géographiquement proche de la Sorbonne et de Cujas, cette bibliothèque publique offre un fonds spécialisé, particulièrement riche en droit.

1.2.2.4 La bibliothèque de Sainte-Geneviève

1.2.2.4.1 Description de l'OPAC de la bibliothèque de Sainte Geneviève

En exploitant les liens offerts sur le site de la bibliothèque de l'ENSSIB, on trouve l'OPAC de la bibliothèque Sainte Geneviève à l'adresse suivante:

http://panoramix.univ-paris1.fr/bsg/opac/indx.html

Ce catalogue contient:

- -les monographies acquises depuis 1970
- -les publications en série
- -un nombre croissant d'ouvrages antérieurs à 1970

La rétro conversion des catalogues est donc en cours et la consultation des catalogues manuels, impossible dans l'immédiat, aurait conféré plus d'exhaustivité à la recherche.

Contrairement aux OPAC interrogés auparavant, celui-ci propose immédiatement une recherche multicritère.

1.2.2.4.2 Statistiques de la recherche effectuée sur l'OPAC de la bibliothèque de Sainte Geneviève

La recherche fut effectuée le 11.1.2000

L'opérateur booléen utilisé est ET. Les points figurent les descripteurs utilisés. Combiner dans un premier temps les descripteurs sans restreindre à la période du moyen âge permet de mesurer la réduction des résultats, lorsque cette limite temporelle vient s'ajouter.

La pertinence a été jugée à la lecture des notices complètes.

EGLISE	•	•			
ETAT	•	•			
THEOLOGIE			•	•	
POLITIQUE			•	•	
MOYEN-AGE		•		•	•
DROIT					•
RESULTATS	216	16	58	2	174
PERTINENCE	10	10	2	2	8

1.2.2.4.3 Critique des résultats obtenus sur l'OPAC de la bibliothèque Sainte Geneviève

En résumé, la critique est comparable à celle faite sur l'OPAC de Cujas.

On remarque le grand nombre de résultats obtenus par la combinaison MOYEN-AGE et DROIT, confirmant ainsi la richesse du fonds dans ce domaine. Cependant, les ouvrages écartés sont nombreux, car la plupart correspondent à des études régionales et donc beaucoup trop spécifiques.

En apparence comparable à la recherche effectuée à Cujas, l'interrogation de cet OPAC en diffère dans les faits: de très nombreux ouvrages jugés pertinents n'étaient pas encore connus.

Après avoir consulté les bibliothèques lyonnaises et parisiennes les plus intéressantes pour ma recherche¹³, j'ai choisi d'interroger l' OPAC d'une bibliothèque américaine, la "Library of Congress".

1.2.2.5 La bibliothèque du Congrès (Etats-Unis)

1.2.2.5.1 Description de l'OPAC de la bibliothèque du Congrès

La bibliothèque du Congrès possède le plus grand fonds du monde¹⁴. Par une politique d'acquisition très active, le catalogue s'enrichit tous les jours de nouvelles notices¹⁵ et comprend actuellement environ 115 millions de références dans tous les domaines et sur tous types de supports, dans plus de 450 langues.

L'OPAC de la bibliothèque du Congrès est une base d'environ 12 millions d'enregistrements.

Accessible à partir de la bibliothèque de l'ENSSIB, il est possible d'accéder au site de la bibliothèque du Congrès: http://www.loc.gov

Puis, en choisissant l'option "using the library", on arrive sur l'adresse http://www.loc.gov/library

Enfin, en activant le lien "library of congress on line catalog", on accède à l'OPAC: http://lcweb.loc.gov/catalog

Comme toujours, il est possible de choisir entre une recherche simple ("Simple Search any keyword") et un recherche avancée ("Advanced Search multiple terms using Boolean operators"). J'ai choisi la deuxième solution.

1.2.2.5.2 Statistiques de la recherche effectuée sur l'OPAC de la bibliothèque du Congrès

L'interrogation de la bibliothèque Jean Moulin, Lyon III, ne s'est pas avérée très efficace, c'est pourquoi je n'ai pas jugé nécessaire de la faire figurer dans la présente étude. A titre indicatif, je signale l'adresse de sa page d'accueil: http://www-scd.univ-lyon3.fr/default.htm; pour accéder à l'OPAC, il faut cliquer sur "catalogue". L'adresse est par la suite: http://www-scd.univ-lyon3.fr/cgi-bin/frameset cataloguerecherchemots.asp

Ces informations ont été trouvées en activant le lien "About the collections", depuis la page d'accueil de la hibliothèque du Congrès (http://www.log.gov/librory/"). Elles sont disposibles à l'adresse suiventer.

bibliothèque du Congrès (http://www.loc.gov/library/). Elles sont disponibles à l'adresse suivante: http://lcweb.loc.gov/rr/collects.html

Environ 31000 nouvelles notices arrivent quotidiennement à la bibliothèque du Congrès, dont environ 7000 viennent enrichir les collections permanentes.

L'opérateur booléen utilisé est ET. Les points figurent les descripteurs utilisés. Combiner dans un premier temps les descripteurs sans restreindre à la période du moyen âge permet de mesurer la réduction des résultats, lorsque cette limite temporelle vient s'ajouter. La pertinence n'a pas toujours été définie, le nombre de notices étant trop élevé.

CHURCH	•	•			
STATE	•	•			
THEOLOGY			•	•	
POLITICS			•	•	
MEDIEVAL		•		•	•
LAW					•
RESULTATS	9833	99	379	1 Table 7	929
PERTINENCE	Trop long à évaluer	80	Trop long à évaluer	1	Trop long à évaluer

1.2.2.5.3 Critique des résultats obtenus sur l'OPAC de la bibliothèque du Congrès

Un petit nombre d'ouvrages trouvés était déjà connu, cinq au total, ce qui ne remet pas du tout en cause l'utilité d'avoir interrogé cet OPAC. Au contraire, le nombre d'ouvrages pertinents est considérable dans les cas où l'examen des notices a pu s'effectuer.

Concernant le choix des descripteurs, la traduction du terme MOYEN-AGE n'a pu s'effectuer comme nous l'avions prévu. En effet, l'utilisation du descripteur MIDDLE AGE ne donnait aucun résultat: il a fallu utiliser MEDIEVAL.

Ensuite, l'examen des notices m'a laissé supposer que tous les exemplaires des ouvrages possèdent leur propre notice et donc que chacun constitue un enregistrement différent. Si tel est le cas, l'entité enregistrée dans l'OPAC n'est pas l'objet au sens d'ouvrage possédant n exemplaires, mais bien l'objet physique, l'exemplaire empruntable. Ceci expliquerait, en partie, le grand nombre de résultats obtenus. Certes, le fonds de la bibliothèque du Congrès est très riche, mais les résultats sont en quelque sorte faussés par le mode d'attribution des notices.

Le meilleur exemple est le résultat obtenu par la combinaison de THEOLOGY et POLITICS et MEDIEVAL: alors que le résultat affichait 7 notices, 3 ouvrages différents y correspondaient, les 4 autres en constituant des exemplaires. Dans les faits, la pertinence des résultats a donc été jugée sur 3 ouvrages et non sur 7.

¹⁶ Bien entendu, on pourrait juger de la pertinence du résultat en regardant le nombre de notices trouvés en ajoutant le descripteur MEDIEVAL. En effet, les résultats trouvés par combinaison des descripteurs CHURCH et STATE ne sont pertinents que dans la mesure où ils traitent de l'époque médiévales, comme si venait s'ajouter le mot-clé MEDIEVAL.

Cependant, l'abondance de certains résultats a rendu impossible de choisir les notices pertinentes, faute de temps.

Après la consultation de l'OPAC de la Bibliothèque du Congrès, la plus grande bibliothèque du monde, l'interrogation des catalogues en ligne m'avait fourni, en définitive, un très grand nombre de résultats.

Avant d'interroger des bases de données spécialisées (CD-ROM et bases de DIALOG), j'ai jugé utile d'utiliser le méta-moteur Copernic dont j'ai appris l'existence et l'efficacité lors d'un cours de J.P. Lardy. ¹⁷

1.2.3 La consultation d'un méta-moteur, Copernic

Un méta-moteur utilise les annuaires et les moteurs de recherche, les interrogent puis rapatrient les réponses correspondant à l'équation posée, en éliminant les doublons.

L'interrogation par Copernic s'est effectuée le 12.1.2000, d'abord sur le web en français, par l'expression "loi divine" (en précisant que ces mots devaient être strictement conjoints), puis en anglais, par l'expression "divine law".

Une dizaine de résultats se sont affichés et la plupart n'étaient pas pertinents pour ma recherche. En effet, les pages contenant l'expression "loi divine" ou "divine law" appartenaient parfois à des sites au mysticisme plutôt douteux. Par exemple, j'ai découvert par Copernic des sites d'associations mystico-religieuses dont les pages, criblées de fautes d'orthographes et de grammaire, témoignaient du manque de sérieux de leurs concepteurs.

Un résultat fort intéressant se dégageait tout de même de ce lot, autant par son sérieux que par sa pertinence: Copernic a signalé la présence de l'expression "loi divine" sur le site de l'université de Montréal, à l'adresse suivante

http://www.fas.montreal.ca/POL/cours/plans-bsc/A1999/POL1200.html

Cette page, générée le 10.1.2000, soit deux jours plus tôt, ¹⁸ décrit le contenu d'un cours tenu par le Professeur Michel Duquette à la faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal.

Ce cours, intitulé POL 1200 Idées politiques, traite (je cite) de l'équilibre entre la loi divine et la loi humaine, se penche sur l'opposition entre les tenants du pouvoir clérical et les défenseurs de l'ordre impérial au Moyen-Age, s'appuyant pour cette période sur Thomas d'Aquin et Marsile de Padoue.

En résumé, le cours correspond exactement au sujet de ma recherche bibliographique. En cliquant sur le nom du responsable de ce module, le Professeur Duquette, j'ai eu la possibilité de lui envoyer un courrier électronique. ¹⁹ Je lui ai demandé s'il pouvait me conseiller des ouvrages traitant de la loi divine ou si une publication synthétisant le contenu du cours allait voir le jour. Ce contact, s'il avait trouvé réponse, aurait pu me fournir des renseignements précieux pour mon travail. Une tentative ultérieure n'est pas à exclure.

Après ce balayage sur Internet, j'ai jugé opportun d'interroger des bases de données spécialisées : les CD-ROM et les bases de DIALOG.

¹⁷ Son interrogation m'a aussi été suggérée par Monsieur J.P. Cotten, du Centre de Documentation et de Bibliographie Philosophique (voir rubrique 1.2.1.2).

¹⁸ La preuve est faite que la date de consultation de Copernic est primordiale. L'afflux quotidien de nouvelles pages et de nouveaux sites sur la Toile modifie quotidiennement le potentiel de réponses aux équations posées.

¹⁹ michel.duquette@umontreal.ca

1.2.4 La consultation des CD-ROM

La consultation des CD-ROM a été effectuée à la BnF le 22.1,2000.

1.2.4.1 Francis

1.2.4.1.1 Description du CD-ROM Francis

Francis est un CD-ROM bibliographique multilingue. Les références sont issues de 9000 périodiques du monde entier, d'actes de congrès, de thèses et de rapports et concernent les domaines des sciences humaines, sociales et économiques.

Depuis la BnF, il est possible d'interroger trois versions, trois bases différentes de Francis:

- 1997-mai 1999
- 1984-1990
- 1991-1996

J'ai sélectionné les trois bases pour les interroger simultanément et m'assurer ainsi le maximum de résultats. Lors de la consultation, la mise à jour datait du 24.6.1999.

Deux modes d'interrogation sont proposés, le mode guidé (recherche assistée par choix dans les index) et le mode choisi: le mode expert (recherche de type booléen).

Pour exploiter au mieux la base de donnée, j'ai décidé d'utiliser tour à tour les différents champs proposés en les adaptant aux descripteurs employés.

1.2.4.1.2 Statistiques et critique des résultats obtenus par la consultation de Francis

Les champs choisis furent les suivants:

- DXF (mot-clé français dans le sens d'expression): "loi divine"
- DEF (mot-clé français dans le sens de mot): église, état, théologie, politique, moyen âge
- DEA (mot-clé anglais dans le sens de mot): church, state, theology, politics, Middle Age

J'ai jugé plus habile d'utiliser l'expression "loi divine" pour l'interrogation de Francis que le descripteur "droit".

Dans un premier temps, j'ai jugé utile de considérer les occurrences des différents descripteurs dans la base, afin de mesurer la limitation que constitue l'ajout d'un descripteur.

Occurrences des différents descripteurs français

DEF=EGLISE	•					
DEF=ETAT		•				
DEF=THEOLOGIE			•			
DEF=POLITIQUE				•		
DEF=MOYEN AGE ²⁰						
DXF=LOI DIVINE						
OCCURRENCES	41554	17556	12527	68056	39572	77

²⁰ Nous avons volontairement écrit "MOYEN AGE" et non "MOYEN-AGE", comme auparavant. En effet, les deux mots sont considérés comme mots-clés (DEF), mais le premier admet 39572 occurrences, tandis que le deuxième 154 seulement.

Occurrences des différents descripteurs anglais

DEA=CHURCH	•					
DEA=STATE		•				
DEA=THEOLOGY						
DEA=POLITICS			:	•		
DEA=MIDDLE AGE²¹					•	
DXA=DIVINE LAW						
OCCURRENCES	8973	8573	6686	14568	25467	77

On remarque que les descripteurs français n'ont pas le même nombre d'occurrences que leur correspondants anglais. Il n'est donc pas permis d'interroger Francis seulement en français.

Résultats obtenus par la combinaison des descripteurs français

L'opérateur booléen utilisé est le ET. Les points signifient les descripteurs utilisés. La pertinence a été jugée scrupuleusement, par l'examen des résumés associés aux notices bibliographiques.

DEF=EGLISE	•	•			
DEF=ETAT	•	•			
DEF=THEOLOGIE			•	•	
DEF=POLITIQUE			•	•	
DEF=MOYEN AGE		•		•	•
DXF=LOI DIVINE					•
RESULTATS	446	5	243	13	4
PERTINENCE	0	0	1	1	4

Résultats obtenus par la combinaison des descripteurs anglais

L'opérateur booléen utilisé est le ET. Les points signifient les descripteurs utilisés. La pertinence a été jugée scrupuleusement, par l'examen des résumés associés aux notices bibliographiques.

DEA=CHURCH	•	•			
DEA=STATE	•	•			
DEA=THEOLOGY			•		
DEA=POLITICS			•	•	
DEA=MIDDLE		•		•	
AGE					
DXA=DIVINE LAW					
RESULTATS	286	2	232	6	77
PERTINENCE	2	2	2	2	4

 $^{^{21}}$ Même remarque que la note précédente. "MIDDLE-AGE" admet 11776 occurrences.

En reliant les résultats obtenus dans les deux types tableaux (occurrences des descripteurs et résultats des combinaisons), on remarque la très forte réduction des résultats dès que deux descripteurs, et a fortiori trois, sont combinés.

L'interrogation de la base par les mots-clés français puis par leurs correspondants anglais a été la plupart du temps redondante, mais elle a toutefois permis de distinguer des titres n'apparaissant pas les deux fois.

A l'examen des notices obtenues, peu se sont révélées pertinentes: les documents, souvent des travaux de recherche ou des ouvrages d'universitaires, étaient pour la plupart des études consacrées à des paroisses ou des régions. Jugées peu importantes pour notre travail, elles n'ont pas été retenues. ²²

Si elle avait été effectuée avant l'interrogation des OPAC, la recherche sur Francis n'aurait pas satisfait: la rareté des résultats jugés pertinents en témoigne. Cependant, en interrogeant ce CD-ROM après les catalogues informatisés, il a été possible d'étoffer la bibliographie de documents peu nombreux, mais extrêmement pertinents. La finesse et non le nombre ont été ici recherchés. D'ailleurs, la preuve en est qu'aucun ouvrage trouvé sur Francis n'était connu jusqu'alors.

Après la consultation de Francis, j'ai jugé utile d'interroger le CD-ROM Doc-Thèses. Puisque ma recherche était destinée à un universitaire, la consultation d'une base de donnée consacrée aux thèses s'avérait indispensable. Le but escompté était de trouver si quelqu'un avait publié, en France, une thèse sur le concept de loi divine.

1.2.4.2 Doc-Thèses

1.2.4.2.1 Description du CD-ROM Doc-Thèses

Le cédérom Doc-Thèses recense et localise les thèses soutenues en France:

- -depuis 1971 pour les Lettres, Droit, Sciences humaines
- -depuis 1972 pour les Sciences
- -depuis 1982 pour les disciplines de la Santé

L'interrogation se fait en langue française pour les thèmes de recherche et les commandes.

1.2.4.2.2 Statistiques et critique des résultats obtenus par la consultation de Doc-Thèses

Lors de la consultation du CD-ROM, la mise à jour datait de février 1999. En cliquant sur l'onglet "Recherche", deux champs m'ont semblé intéressants à utiliser:

- le champ "discipline"
- le champ "mots-clés"

²² Par exemple, l'équation suivante a donné de piètres résultats:

DEF=ETAT ET DEF=EGLISE ET DEF= MOYEN AGE.

En effet, sur les cinq résultats obtenus, 1 était une étude d'histoire de l'art (Cathédrale de Chartres) et les 4 autres des études régionales, bien trop spécifiques pour notre travail.

Après examen des différentes disciplines proposées dans un menu déroulant, j'ai constaté que ce type d'interrogation était trop fractionné pour un sujet interdisciplinaire, trop générique pour un concept aussi précis que la loi divine.²³

Voici donc les équations effectuées ainsi que leurs résultats:

mc = mot-clé

L'opérateur booléen est le ET. Les points figurent les descripteurs combinés.

Comme pour tous les tableaux précédents, j'ai jugé intéressant de faire ressortir, par comparaison, l'ajout du descripteur MOYEN-AGE à la combinaison de deux descripteurs. Il permet de mieux juger de la réduction très importante de réponses, du risque accru de silence.

mc=EGLISE	•	•				
mc=ETAT	•	•				
mc=THEOLOGIE			•	•		
mc=POLITIQUE			•			
mc="LOI DIVINE"						
mc=DROIT						
mc=MOYEN-AGE		•				
RESULTATS	20	1	10	0	1	4
PERTINENCE	1	1	0	0	0	0

Il est évident que ces maigres résultats sont décevants. Peu de documents apparaissent et deux seulement sont pertinents. Par exemple, l'équation de recherche:

mc=DROIT ET mc=MOYEN-AGE

n'a donné aucune satisfaction. Un document traitait du concept de blasphème, un autre des traités techniques d'arpentage et de bornage, un du problème de la bâtardise... Bref, aucun document n'était pertinent.

Pour essayer d'exploiter au mieux la consultation de ce CD-ROM, j'ai utilisé, au bas de l'écran, le menu déroulant permettant de "rebondir", à partir d'une thèse sélectionnée, par:

- un mot sélectionné dans le résumé de la thèse
- le nom du directeur de thèse (et ainsi voir toutes les thèses enregistrées sous sa direction) J'ai également essayer de chercher si des thèses avaient été dirigées par des professeurs dont j'avais déjà enregistré quelques ouvrages.

Malheureusement, je n'ai obtenu aucune notice supplémentaire.

L'aspect positif de cette consultation fut, comme pour Francis, le caractère très pertinent des références retenues. Un des deux ouvrages le prouve puisqu'il a été établi sous la direction de Stéphane RIALS, déjà remarqué et cité pour un ouvrage²⁴ qui m'a été fondamental.²⁵

²³ Par exemple, il aurait été inefficace et bien trop vaste de chercher une thèse parlant de philosophie médiévale et de religion. Ce type d'interrogation peut se comparer à la recherche d'une thèse parlant de philosophie et de Platon...

²⁴ **RAYNAUD Philippe et RIALS Stéphane**. Dictionnaire de philosophie politique. Paris: P.U.F., 1996. XV-776 p.

²⁵ voir la thèse de Laurent FONBAUSTIER cité dans la bibliographie, à la fin du rapport.

1.2.4.3 *Myriade*

1.2.4.3.1 Description et utilisation du CD-ROM Myriade

Le cédérom Myriade recense plus de 285000 notices bibliographiques de publications en série correspondant à plus d'un million de localisation dans 2920 bibliothèques françaises.

Il permet ainsi de retrouver des périodiques français ou étrangers, vivants ou morts.

Bien qu'aucun article de périodique n'ait été sélectionné pour la synthèse par mon commanditaire, je l'ai consulté pour vérifier que les articles trouvés durant ma recherche étaient disponibles en France.

Le dernier CD-ROM consulté à la BnF a été la base Philosopher's Index.

1.2.4.4 Philosopher's Index

1.2.4.4.1 Description de l'ancienne base de Dialog

Cette base n'est plus disponible par ni par telnet, ni par dialog web: http://library.dialog.com
En effet, l'alimentation de la base *Philosopher's Index* a totalement cessé en juin 1999. On peut la consulter jusqu'à sa dernière mise à jour (juin 1999), en version CD-ROM. Cette base recense les références d'articles et de livres sur la philosophie et ses domaines connexes (éducation, droit, religion) publiés depuis 1967 en Europe occidentale et depuis 1940 aux USA.

1.2.4.1.2 Statistiques des résultats obtenus sur Philosopher's Index

J'ai choisi une interrogation très fine et ciblée pour cette base, l'interrogation par combinaison de mots-clés ne donnant aucun résultat satisfaisant.

EQUATION	RESULTATS	REPONSES
		PERTINENTES
S1 DIVINE (NEAR)LAW	34	6

1.2.4.4.3 Critique des résultats obtenus sur Philosopher's Index

De nouveau, de nombreuses réponses correspondent à des études régionales, par ailleurs déjà rencontrées lors de la consultation des autres CD-ROM. Cependant, les six résultats retenus n'étaient pas connus: cette interrogation m'a permis de trouver des articles en espagnol et en anglais. Malheureusement, après consultation de Myriade, j'ai constaté que trois articles n'étaient pas disponibles dans des bibliothèques françaises²⁷. Toutes les références figurent néanmoins dans la bibliographie, car elles constituent des documents tout à fait opportuns et une réflexion récente sur le sujet.

Après la consultation de ce dernier CD-ROM, j'ai décidé d'interroger trois bases de DIALOG, préférant l'accès par Internet, plus convivial, à l'accès par Telnet.

L'adresse du site Web de DIALOG est celle-ci: http://library.dialog.com

²⁷ Je pense, par exemple, à un article publié dans une revue de philosophie au Costa Rica.

²⁶ La dénomination exacte est Philosopher's Index, DIALOG OnDisc for Windows

1.2.5 La consultation des bases 88, 484 et 439 de DIALOG

1.2.5.1 La base 88

La base 88, nommée *Gale Group Business A.R.T.S.* (Applied Research, Theory, and Scholarship) est une base de données destinée aux chercheurs et aux professionnels du monde des affaires, de la gestion, des sciences, des sciences humaines et sociales. Elle contient des résumés et des articles en version intégrale publiés dans 1550 périodiques depuis 1976. La mise à jour est quotidienne.²⁸

La consultation de cette base le 10.2.2000 n'a donné aucun résultat satisfaisant. Les équations posées furent:

EQUATION	RESULTATS	PERTINENCE
S1 state		
S2 church		
S3 middle(w)age		
S4 S1 and S2 and S3	250	0

EQUATION	RESULTATS	PERTINENCE
S1 theology		
S2 politics		
S3 middle(w)age		
S4 S1 and S2 and S3	40	0

EQUATION	RESULTATS	PERTINENCE	
S1 law			
S2 middle(w)age			
S3 S1 and S2	5	0	

EQUATION	RESULTATS	PERTINENCE
S1 divine(w)law	2	0

Aucun document ne correspondait à ma demande. Parmi les documents cités, certains articles parlaient de la libération de la condition des homosexuels, d'autres de problèmes de racisme, d'autres de la maternité et de la santé des nouveaux-nés. La combinaison de ces descripteurs ne m'offrit aucune référence en relation avec mon sujet de recherche.

Ce type d'interrogation ne convenait-il pas à cette base? Etait-il trop pointu? La consultation de cette base n'était-elle pas pertinente pour un sujet si spécifique?

J'ai ainsi décidé d'interroger la base 484, peut-être plus adaptée à mon sujet.

²⁸ Les renseignements sur le contenu des bases, sur leur mise à jour et sur la méthode à utiliser pour les interroger sont disponibles à partir de l'adresse suivante, soit en choisissant le numéro de la base, soit son nom: http://library.dialog.com/bluesheets

1.2.5.2 La base 484

Periodical Abstracts PlusText contient des articles publiés dans des périodiques spécialisés dans les sciences sociales et humaines, les sciences exactes et dans des périodiques plus généralistes. Cette base a débuté l'indexation et les résumés d'articles en 1986. Dès 1992, les versions intégrales sont disponibles. La mise à jour est hebdomadaire.

La consultation de cette base a été effectuée le 10.2.2000 et s'est faite sous cette forme:

EQUATION	RESULTATS	PERTINENCE	
S1 church			
S2 state			
S3 middle(w)age			
S4 S1 and S2 and S3	101	0	

EQUATION	RESULTATS	PERTINENCE
S1 theology		
S2 politics		
S3 middle(w)age		
S4 S1 and S2 and S3	5	0

EQUATION	RESULTATS	PERTINENCE
S1 law		
S2 middle(w)age		
S3 S1 and S2	48	0

EQUATION	RESULTATS	PERTINENCE	
S1 divine(w)law			
S2 middle(w)age			
S3 S1 and S2	4	0	

Là encore, aucun document ne fut jugé pertinent. Les liens unissant les équations aux réponses obtenues sont tout a fait incompréhensibles. Contrairement à mon attente, je ne pus rien tirer de cette interrogation.

J'ai toutefois jugé utile d'interroger, pour la dernière fois, une base DIALOG.

1.2.5.3 La base 439

Arts&Humanities Search est une base multidisciplinaire et internationale, couvrant les articles de plus de 1300 périodiques spécialisés en art, sciences humaines et sociales et en sciences naturelles. Elle existe depuis 1980 et sa mise à jour est hebdomadaire.

Les équations posées le 10.2.2000 furent les suivantes:

EQUATION	RESULTATS	PERTINENCE
S1 church		
S2 state		
S3 middle(w)age		
S4 S1 and S2 and S3	0	0

EQUATION	RESULTATS	PERTINENCE
S1 theology		
S2 politics		
S3 middle(w)age		
S4 S1 and S2 and S3	0	0

EQUATION	RESULTATS	PERTINENCE	
S1 law			
S2 middle(w)age			
S3 S1 and S2	0	0	

EQUATION	RESULTATS	PERTINENCE
S1 divine(w)law		
S2 middle(w)age		
S3 S1 and S2	0	0

L'examen de ces résultats confirme ceci: les bases consultées ne peuvent aucunement répondre à une interrogation de ce type. Il fallait toutefois effectuer cette consultation dans l'éventualité de trouver des articles pointus et surtout récents sur le sujet.

Le verdict est clair: l'utilisation de DIALOG n'est pas du tout adaptée à une recherche aussi spécialisée en philosophie. Je pensais trouver plus de ressources sur *Philosopher's Index*, mais là aussi les résultats furent maigres.

Bien entendu, l'échec de l'interrogation de DIALOG m'a conduit à m'interroger sur l'existence de bases de données réservées aux professionnels de philosophie. Sur le site de l'Université d'Ottawa ²⁹ http://www.uottawa.ca/library/subjects/philo/philo-bd.html , signalant les bases de données en philosophie, une m'était inconnue, ALTA RELIGION INDEX, plutôt consacrée à la religion.

Cette base de données internationale couvre les études bibliques, les religions du monde, l'histoire de l'Eglise et les points de vue religieux sur les différents événements sociaux. Elle répertorie les articles de revues, des ouvrages collectifs, et des comptes-rendus de livres. Produite par l'*American Theological Association* (ATLA), elle n'est accessible que pour les membres disposant d'un mot de passe et d'un *login*.

Finalement, avant de mettre un terme à cette quête bibliographique, après la consultation des OPAC, de Copernic, des CD-ROM, des bases de DIALOG, il importait de signaler, *last but not least*, les sites web consacrés à la philosophie.

_

²⁹ Lors de la consultation, le 22.11.1999, la dernière mise à jour datait du 14.7.1999.

1.2.6 La consultation des sites de philosophie

La consultation des sites consacrés à la philosophie a été effectuée en dernier, non qu'elle soit de moindre importance, mais parce qu'elle constituait comme un prolongement de ma recherche.

En communiquant ce type d'adresses à mon commanditaire, je lui présentais des outils de recherche pour son ouvrage et pour ses travaux futurs.

Ces sites ont été scrupuleusement visités, examinés, mais aucune équation de recherche n'a été posée, aucune interrogation sur les textes intégraux effectuée. Il s'agissait en effet de montrer les possibilités d'utiliser Internet comme instrument pour la philosophie. Les sites n'ont pas été reportés dans la bibliographie. Le but escompté n'était pas d'étoffer davantage la bibliographie par de nouvelles notices, mais plutôt d'indiquer des pages consacrées à la philosophie, un fil d'Ariane pour le chercheur en philosophie.

Pour cette recherche, deux guides furent utilisés:

1) Philosophy in cyberspace. A guide to philosophy. Related resources on the Internet. Dey Alexander Editor: [1995]. 175 p. La mise à jour des sites est donnée à l'adresse suivante (version électronique du support imprimé):

http://www-personal.monash.edu.au/~dey/phil/ 3

2) les signets de la BnF pour la philosophie: http://www.bnf.fr/web-bnf/liens/index.htm ³²

1.2.6.1 Philosophy in Cyberspace³³

La consultation des différents sites mentionnés dans cet ouvrage a permis d'en sélectionner quelques uns donc voici la description.

1.2.6.1.1 Alex Catalogue of Electronics Text

http://sunsite.berkeley.edu/alex/

Cette collection de documents électroniques comprend des textes intégraux issus de la philosophie occidentale. La recherche peut s'effectuer sur la base d'une liste d'auteurs, de titres ou par mots-clés.

1.2.6.1.2 Christian classics Ethereal Library

http://ccel.wheaton.edu/

Ce site donne accès à des versions électroniques d'ouvrages classiques du christianisme. Il comporte notamment un index d'auteurs et permet également d'effectuer une recherche en plein texte sur sa bibliothèque virtuelle. Lors de la consultation le 29.2.2000, la mise à jour datait du 24.2.2000.

³⁰ En effet, ce qui intéressait mon commanditaire était que je lui indique l'existence de différents sites, mais il n'a pas jugé nécessaire que j'y fasse une recherche plein texte.

³¹ Cette adresse est récente. Des modifications sont encore en cours, mais la mise à jour date de fin 1999. On y trouve cinq sections (liens): branches de la philosophie, textes, organisations, forums et une rubrique d'informations diverses

³² A cette adresse, la BnF propose des liens classés par thèmes (recherche par l'alphabet); il suffit donc de choisir les liens proposés pour la philosophie.

³³ Voir la description de ce livre plus haut, en 1.1.2.2.

1.2.6.1.3 Labyrinth (Georgetown University)

http://www.georgetown.edu/labyrinth/labyrinth-home.html

Labyrinth permet d'accéder à des ressources électroniques relatives aux études médiévales, par l'intermédiaire du serveur de l'Université de Georgetown. Les menus, facilement manipulables, offrent des liens vers des bases de données, des services, des textes, des images dans le monde entier. ³⁴

Nous avons eu l'occasion, mon commanditaire et moi, d'examiner le 22.2.2000 les pages consacrées à la philosophie et la théologie:

http://www.georgetown.edu/labyrinth/subjects/philosophy/phil.html

On y trouve notamment des textes primaires (Aristote, Saint Thomas, Plotin,...), des articles d'encyclopédie sur certains philosophes médiévaux, des adresse de centres, de sociétés et d'instituts d'études médiévales.

1.2.6.1.4 Philosophy Documentation Center (PDC) (at Bowling Green State University)

http://bgsu.edu/offices/phildoc

Ce site offre accès à l'information sur les produits du Centre de documentation philosophique. Lors de la consultation du site le 29.2.2000, la mise à jour datait du 25.2.2000

1.2.6.1.5 Philosophical Resources on the Net

http://www.liv.ac.uk/Philosophy/philos.html

Composé par le personnel et les étudiants du département de philosophie de Liverpool, ce site signale surtout des liens vers des ressources du Net consacrées à la philosophie. Il existe une version française de ces pages. Aucune date de mise à jour n'est mentionnée. Le site a été examiné le 29.2.2000.

1.2.6.2 Les signets de la BnF

Après sélection par pertinence puis élimination des sites déjà mentionnés dans l'ouvrage précédent, les adresses suivantes ont été retenues:

1.2.6.2.1 WWW Virtual Library: Philosophy

http://www.bris.ac.uk/Depts/Philosophy

Liée au département de philosophie de l'Université de Bristol, cette page visitée le 29.2.2000 fournit des liens avec de nombreuses ressources philosophiques disponibles sur Internet (guides, revues et textes électroniques, départements universitaires de philosophie au Royaume-Uni et en Irlande...)

Elle mentionne notamment un important moteur de recherche, HIPPIAS³⁵, permettant d'effectuer des recherches par mots-clés uniquement sur les sites philosophiques du réseau.

1.2.6.2.2 American Philosophical Association

http://www.udel.edu/apa/

Le site de l'association américaine de philosophie, très complet, offre de nombreux liens à d'autres sites Web classés par catégories. On y trouve également des bulletins, des périodiques, différents outils. Lors de la consultation de ce site, la mise à jour datait du 22.2.2000.

³⁴ Ces informations proviennent de cette adresse; http://www.georgetown.edu/labyrinth/labyrinth-home.html

³⁵ En activant le lien pour Hippias, on arrive à l'adresse suivante: http://hippias.evansville.edu/

Finalement, les sites les plus intéressants sont indubitablement ceux hébergés par les serveurs d'Université. Réputés pour la qualité de leur contenu et la fiabilité des données communiquées, ils restent les meilleurs guides pour la recherche en philosophie sur Internet.

Après la présentation finale de ces répertoires de ressources, la phase méthodologique de notre recherche arrive pratiquement à son terme. Le temps et le coût de ce travail peuvent maintenant être évoqués avant que commence la synthèse des meilleurs documents.

1.3.1 TEMPS ET COÛT DE LA RECHERCHE

1.3.1 Temps passé à la recherche

1.3.1.1 Recherche manuelle

La recherche manuelle à	la BM de Lyon et	1 journée
à la BnF		(8 heures)

1.3.1.2 La consultation des OPAC

Consultation de BN-OPALE PLUS ³⁶	2 heures
Consultation de l'OPAC la BM de Lyon	½ heure
Consultation de l'OPAC de la Bibliothèque de Cujas	½ heure
Consultation de l'OPAC de la Bibliothèque Sainte-Geneviève	½ heure
Consultation de l'OPAC de la Library of Congress	½ heure
TEMPS TOTAL DE CONSULTATION DES CATALOGUES INFORMATISES	4 HEURES

1.3.1.3 La consultation des bases de données sur CD-ROM

Consultation de Francis	3/4 heures 1/4 heures	
Consultation de DocThèses		
Consultation de Philosopher's Index	½ heures	
TEMPS TOTAL DE CONSULTATION	11/2	
DES CD-ROM ³⁷	HEURES	

³⁶ Le temps passé à l'interrogation de ce catalogue comprend, en plus de l'interrogation sur la base de combinaisons des descripteurs, des nombreuses connexions ultérieures, effectuées durant tout le travail, pour "rebondir" à partir d'une notice ou d'un auteur, pour examiner le thésaurus utilisé et pour compléter des références incomplètes.

³⁷ Je n'ai pas tenu compte de la consultation de Myriade.

1.3.1.4 Consultation du méta-moteur Copernic

Consultation de Copernic	1/4 heures
Consultation de Copernie	74 HCui Cs

1.3.1.5 Consultation des bases de DIALOG

Consultation de la base 88	15 minutes	
Consultation de la base 484	10 minutes 10 minutes	
Consultation de la base 439		
TEMPS TOTAL DE CONSULTATION	35 minutes	
DES BASES DE DIALOG ³⁸		

1.3.1.6 Consultation des sites de philosophie

La consultation de ces sites et l'examen de leur contenu a pris environ 1 ½ heure.

1.3.1.7 Temps total affecté à la recherche

Cette estimation ne tient pas compte du temps consacré aux entrevues avec mon commanditaire (ni les téléphones, rédaction des courriers,...), ni du temps passé à l'élaboration (écriture et réflexion sur la présentation) du présent rapport.

DESTRUCTION OF THE PARTY OF THE	MODAL ANDR	CHITTI A T A	1
I I F VIPS	TOTAL AFFE	LIH, A LA	110
3 5 Table 10 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	CONTRACTOR		
100	0.4500000000000000000000000000000000000	CD CD 2000 000 000 000 000 000 000 000 000 0	******
RECHER	('HW		HEURES
			LILUUIXIL

1.3.2 Coût de la recherche

La seule source dont on peut estimer exactement le prix est DIALOG, puisque cette donnée est indiquée de façon systématique, lors de la déconnexion. Ces prix sont exprimés en dollars.

Différents aspects du coût de la session (\$)	Base 88	Base 439	Base 484
Estimated cost File (\$)	1.16	0.08	0.43
Internet (\$)	1.60	0.40	0.40
Estimated cost this search (\$)	2.76	0.48	0.83
Estimated total session cost (\$)	9.86	1.38	8.59
Coût total de la consultation des bases de DIALOG (\$)	19.43		

³⁸ J'ai arrondi les temps de connexion aux bases de DIALOG, à défaut d'en avoir les données exactes.

1.3.3 Bilan de l'exploitation des différentes sources

Les consultations les plus fructueuses furent celles des OPAC et des CD-ROM. Parce que ce sont des base spécialisées et des sources fiables, ces instruments ont offert des fondements solides à ma bibliographie, me fournissant des pistes pour "rebondir".

Par contre, l'interrogation des bases de DIALOG n'a absolument pas contribué au progrès de mes recherches: le décalage entre mes équations et les réponses m'a beaucoup décontenancé.

Le méta-moteur Copernic ne m'a pas non plus été d'une grande utilité: l'intérêt de l'avoir interrogé m'a permis de constater que les seuls liens intéressants ramenaient aux universités, à l'instar du programme du cours sur la loi divine donné à l'Université de Montréal. Par conséquent, l'intérêt d'Internet pour ma recherche, hormis l'interrogation des OPAC, furent la consultation des sites hébergés par les serveurs d'universités.

De plus, les sites consacrés à la philosophie, très souvent conçus au sein d'universités possédant un département de philosophie, se distinguent par la convivialité de leurs pages et la rigueur de leurs informations. Hébergeant très fréquemment des guides de ressources pour la recherche en philosophie, ils sont peaufinés par des étudiants et des professeurs.

2. DEUXIEME CHAPITRE: SYNTHESE

2.1 REMARQUE SUR LA SYNTHESE DE DOCUMENTS

Les documents pour la synthèse proviennent d'une sélection faite par Monsieur Brague. Certains documents n'ont pas pu être empruntés à Lyon et n'ont donc pas été utilisés. Cependant, d'autres, découverts lors de la consultation des documents (notamment des oeuvres datant du moyen-âge), se sont ajoutés à la sélection.

L'ouvrage de Marcel Pacaut sur la théocratie au moyen-âge, ³⁹ choisi par mon commanditaire, a servi de document pivot, pour la richesse de ses sources et pour la profondeur de sa réflexion.

2.2 SYNTHESE DE DOCUMENTS

2.2.1 Introduction

Etudier le concept de loi divine dans le christianisme médiéval, c'est poser le problème de la dépendance de la pensée politique par rapport à la réflexion théologique. Au moyen-âge, en effet, la légitimité politique paraît garantie par la caution divine: à l'exemple du récit de l'avènement de la royauté en Israël, dans les deux figures emblématiques du lévite et du roi (I, Samuel, 10, 1), l'élaboration de l'Etat chrétien semble dépendante du théologique.⁴⁰

L'étude des comportements de l'Eglise par rapport aux autorités politiques porte à s'interroger sur la finalité de l'office politique. Le rôle moral qui lui incombe, le respect de la justice et la garantie de la paix, conduit nécessairement à l'intervention du fait religieux: la religion s'impose comme éthique, comme l'assurance du bien commun de tout l'Etat, de toute la communauté des chrétiens. Ainsi, lorsque le pouvoir est chrétien, la loi de l'Etat doit être tirée de la doctrine chrétienne et le pouvoir astreint à agir uniquement pour répandre et conforter la foi. 41

La justice et la paix constituent, dans l'idéologie de l'Etat chrétien, la principale fonction du prince, une "fonction fondamentalement ancrée dans le sacré." Le monarque ou l'Empereur universel est l'incarnation même de la justice, le symbole de la justice et du droit. 42

Dès lors, lorsque le Pape prétend être *lex animata in terris*, le gardien et le défenseur du droit et qu'il se dit l'incarnation de la loi divine, le conflit est à son paroxysme, chacun voulant s'attribuer la légitimité de guider le peuple chrétien.

Le conflit opposant l'Empereur à la Papauté, les autorités ecclésiastiques et les pouvoirs civils anime tout le moyen-âge. La problématique théologico-politique s'énonce selon un discours

³⁹ PACAUT Marcel. La théocratie: L'Eglise et le pouvoir au Moyen âge. Paris: Desclée, 1989. 196 p. Il est cité en bibliographie.

⁴⁰ Cette idée provient de l'article de J. Quillet sur le problème théologico politique (p.676), cité en bibliographie ⁴¹ Cette réflexion provient de M. Pacaut, op. cit.,p.5-6.

⁴² Cette idée provient de l'article de Jacques le Goff (p.23), intitulé "Aspects religieux et sacrés de la monarchie française de Xe au XIIIe siècle", tiré de l'ouvrage cité en bibliographie de BOUREAU Alain et INGERFLOM Claudio Sergio, la royauté sacré dans le monde chrétien: Colloque de Royaumont, mars 1989. (p.19-28)

bidimensionnel: celui de la transcendance divine, celui de l'interprétation humaine de la parole de Dieu, dans la sphère politique. Cette double dimension s'incarne dans deux institutions: le Sacerdoce et l'Empire.⁴³

"Si l'Eglise régit les âmes et l'Etat les corps, l'Eglise veille aussi sur les corps porteurs de péchés et peut donc revendiquer surveiller l'Etat, et celui-ci peut légitimement vouloir contrôler aussi les âmes, s'il prétend régir les corps selon les lois chrétiennes, c'est-à-dire vouloir contrôler l'Eglise."⁴⁴

Ainsi, puisque l'étude du concept de loi divine ne peut faire l'économie d'une réflexion sur le débat entre pouvoir politique et pouvoir spirituel, nous avons choisi pour axe d'étude de suivre, avec Marcel Pacaut et un grand nombre d'auteurs, l'évolution de la problématique théologico-politique durant la période médiévale.

2.2.2 Développement

La doctrine politique de saint Augustin a exercé une influence considérable sur la pensée politique médiévale. ⁴⁵ Dans la *Cité de Dieu*, ⁴⁶ l'évêque d'Hippone prône l'existence de deux cités auxquelles appartient le chrétien: la cité de Dieu et la cité des hommes. Il rejoint saint Paul en affirmant que les chrétiens doivent obéissance à l'Etat dont Dieu a voulu l'existence. Toute entreprise terrestre doit être en accord avec les préceptes de la cité céleste.

Au moyen-âge, l'augustinisme politique s'appuie sur cet ouvrage pour conforter les prétentions théocratiques du pontificat. Devançant les thèses de la *Cité de Dieu*, cette doctrine traduit l'idée que la cité céleste fournit un modèle sur terre auquel doivent se référer tous les pouvoirs civils pour réaliser la cité terrestre.

Cette déformation de la pensée augustinienne mène tout naturellement à la thèse gélasienne des deux pouvoirs, doctrine reprise et citée à maintes reprises par les auteurs médiévaux.⁴⁷

Cette thèse, affirmée dans la *Lettre du pape Gélase à l'empereur Anastase* (494) pose l'existence de deux juridictions indépendantes d'origine commune, la volonté divine. Dans le domaine religieux, les rois, fils de l'Eglise, sont soumis au pontife tandis que dans le temporel, le pape se soumet aux pouvoirs civils. Cependant, Gélase affirme la supériorité de l'*auctoritas*, détenue par le pape, sur la *potestas*, pouvoir politique des empereurs. ⁴⁸

Ainsi, cette première base doctrinale confirme la primauté des actions spirituelles et de la vie religieuse, la suprématie du pouvoir de l'Eglise. Progressivement, avec la christianisation des peuples installés dans les anciens territoires de l'Empire romain, l'Eglise ouvrit une première brèche dans la sphère du politique: elle devint guide des rois convertis.

En contrepartie, les rois ont des droits sur le clergé, principalement la nomination des évêques. Mais Isodore de Séville⁴⁹ s'empresse de détourner cette mainmise au profit du pouvoir

⁴⁵ Cette réflexion provient de l'article de J. Quillet mentionné à la note précédente, p.676.

⁴³ Cette idée provient de l'article de J. Quillet, mentionné plus haut, p.676.

⁴⁴M. Pacaut, op. cit.,p.6.

⁴⁶ Voir les références de cet ouvrage dans la bibliographie.

⁴⁷ Gilbert Dagron, dans son ouvrage cité en bibliographie, dit en effet que :" ce n'est qu'en simplifiant et en déformant sa pensée en fonction d'une nouvelle configuration de l'Occident que l'on a pu tirer de saint Augustin l'augustinisme politique et y rattacher la théorie gélasienne des deux pouvoirs." (p.312)

⁴⁸ M. Pacaut, op. cit.,p.20

⁴⁹ v.560-636.

ecclésial: si les rois ont des droits sur l'Eglise, c'est parce qu'ils doivent la protéger, sans quoi leur pouvoir est inutile.

Ainsi, sous les carolingiens, l'empereur doit aider et défendre l'Eglise, ce qui confère à celui-là un pouvoir sur le clergé. On constate dès lors une restriction de la juridiction ecclésiastique et un glissement vers une souveraineté unique, au profit d'un pouvoir politique à caractère sacré. Dacques le Goff affirme que "l'Eglise carolingienne [...] construit une nouvelle théorie et une nouvelle pratique du pouvoir royal, qui fait de l'intime collaboration entre le roi et l'Eglise la structure essentielle du pouvoir.[...] Le roi, que l'onction divine accomplie par l'Eglise transforme en un nouveau David, est à la tête d'une théocratie chrétienne où, sans tomber dans un régime de césaro-papisme de type byzantin, il n'en est pas moins un caractère sacré et des fonctions religieuses."

De son côté, l'Eglise guide moralement l'empereur: les évêques ne jugent pas la politique impériale mais obligent l'empereur à agir conformément aux principes chrétiens. Inspiré de l'augustinisme politique, ce système hiérocratique⁵² vise à l'unification de l'empire en vue de faire régner la justice et la paix, affermir la concorde de la cité de Dieu. Jonas d'Orléans est selon Marcel Pacaut un des meilleurs représentants de cette pensée hiérocratique.⁵³

Dans le *De institutione regia*, ⁵⁴le ministère royal consiste à assurer la justice et veiller à procurer paix et concorde, dans un ordre voulu par Dieu. Cette fois-ci, l'évêque d'Orléans abonde dans le sens de la toute puissance du pouvoir spirituel: l'Eglise seule a la souveraineté puisque tous les hommes sont soumis, par essence, à la juridiction spirituelle du Sacerdoce. ⁵⁵ Progressivement, la pensée hiérocratique amène l'Eglise à contrôler le gouvernement civil et à intervenir dans les affaires temporelles.

Ainsi, vers 1025, Adalbéron de Laon⁵⁶ déclare que la légitimité du roi repose essentiellement sur la loi divine, principe qui lui permet de gouverner la société selon la loi humaine. Là encore, l'*auctoritas* de l'Eglise subordonne le pouvoir du prince. La solidité de l'Etat et l'union du royaume ne tiennent qu'au pouvoir royal, au pouvoir d'un prince inspiré par la loi divine que lui inculquent les évêques.⁵⁷

Pourtant, l'investiture des évêques est à l'époque assurée par les puissances laïques. Ils reçoivent des mains du pouvoir civil les insignes de la charge spirituelle (crosse et anneau). La querelle des Investitures atteint son apogée en 1075, lorsque l'investiture laïque des évêques, droit accordé aux souverains, est interdite par Grégoire VII.

Cet affermissement théocratique, point central de la réforme grégorienne, vise à transformer l'Eglise, fédération d'églises unies par l'évêque de Rome, en monarchie absolue pontificale.⁵⁸ La suprématie politique du sacerdoce pontifical, domination de caractère religieux, s'exprime alors dans les *Dictatus papae* (1075), support théorique de la conception grégorienne de la théocratie.⁵⁹ Le temporel est dans le spirituel, tout pouvoir est dans l'Eglise. Pour la première

⁵⁰ Cette idée vient de M. Pacaut, op. cit., p.33.

⁵¹ J. Le Goff, article cité, p.25.

⁵² Le système hiérocratique est un pouvoir exercé par les consacrés, ici les évêques et l'empereur.

⁵³ M. Pacaut, op. cit., p.40.

⁵⁴ Il s'agit de l'ouvrage de Jonas d'Orléans, Le métier de roi, cité dans la bibliographie.

⁵⁵ Cette idée est évoquée dans M.Pacaut, op. cit., p.41.

⁵⁶ Il s'agit du *Poème au roi Robert*, cité dans la bibliographie.

⁵⁷ Cette idée est évoquée dans M.Pacaut, op. cit., p.46.

⁵⁸ Cette idée provient de l'ouvrage de M. Pacaut déjà cité, p.62.

⁵⁹ Cette idée provient de l'ouvrage de J.F. Lemarignier sur la France médiévale, cité en bibliographie, p.211.

fois, un pape affirme officiellement son pouvoir de contrôler les actes de la puissance politique.

Cette idée apparaît aussi chez Bernold de Constance (v.1086) qui écrit:" Quoi d'étonnant que l'Eglise puisse juger les princes séculiers comme ses membres, puisque, selon l'Apôtre, elle peut indubitablement juger les anges? A plus forte raison les affaires séculières. Nous ne pouvons donc jamais nier que les rois et les empereurs soient soumis au jugement ecclésiastique, si nous voulons croire et adhérer aux prescriptions évangéliques et apostoliques."

Pour Grégoire VII, les gouvernants oublient souvent l'utilité première de leur pouvoir, servir avant tout la cause chrétienne: il est rare ainsi de trouver, selon lui, des princes respectant les règles divines. Dans cette perspective, l'Eglise doit contrôler que l'Empereur respecte le contrat conclu avec ses sujets: ces derniers veulent être gouvernés conformément aux préceptes divins. Guide moral, l'Eglise réformée par les grégoriens s'épanouit dans le temporel par cette fonction de juge et de gardien.

En intervenant dans les affaires temporelles, Grégoire VII dévalorise le sacre royal: en qualifiant les rois de laïques, il nie leur caractère religieux conféré par le sacre. ⁶¹Il suffit que le souverain soit considéré comme un obstacle à la réforme grégorienne pour qu'il soit rejeté parmi les impurs. ⁶²

Au XIIe, la pensée théocratique se renforce davantage. Avec Hugues de Saint Victor, l'unité de la société chrétienne n'est réalisée que dans l'unité de l'Eglise. Les rois, bras séculier du Sacerdoce, servent une cause bien plus digne que la royauté. L'Eglise laisse aux pouvoirs civils le souci des affaires terrestres pour éviter de se souiller. La théorie des deux glaives, ⁶³ reprise par Saint Bernard dans le *De Conversatione*, signifie que l'Eglise possède les pouvoirs temporel et spirituel. En définitive, la puissance civile ne détient le temporel que lorsque le Sacerdoce le demande. Tout pouvoir est ainsi d'essence spirituelle. La pape est *Vicarius Christi*, il a le gouvernement suprême.

A cette époque a commencé à s'élaborer le droit de l'Eglise, le *corpus juris canonici*, appropriation du droit romain dont l'enseignement s'était très vite répandu dès le XIe siècle. Le droit canonique, avec la rédaction du décret de Gratien (v.1140), contribue dans une large mesure au renforcement de l'emprise du théologique sur le politique: le Pape est au-dessus de toute loi, l'Etat est l'un des offices de l'Eglise.⁶⁴

Dans le *Polycratius* (1156) de Jean de Salisbury, le roi doit assurer le respect de la Justice de Dieu. Sa loi doit être celle voulue par Dieu. Le bon prince est celui qui participe à l'œuvre de

⁶⁰ Cité dans l'ouvrage de M. Pacaut déjà mentionné, ce passage provient, écrit-il en p.74-75, du *De damnatione scismaticorum*, in Mon. Germ. Hist., *Libelli de Lite*, t.II, p.47.

⁶¹ Cette idée est évoquée dans l'ouvrage de J.F. Lemarignier, op. cit., p.212.

⁶² Cette idée provient de l'article d'Alain BOUREAU, "Un obstacle à la sacralité royale en Occident. Le principe hiérarchique" (p.30), paru dans l'ouvrage qu'il a co-écrit avec Claudio S. Ingerflom, cité plus haut et figurant dans la bibliographie.

⁶³ Cette image, une de celles utilisées par le pontificat pour frapper les mentalités et affirmer la suprématie du Sacerdoce, est issue de la Bible: Matthieu XXVI,52 et Luc XXII,36.

⁶⁴ Cette idée est issue de l'article de J. Quillet (p.677), mentionné plus haut.

justice exigé par la religion.⁶⁵ "C'est à l'Eglise d'instituer et de juger le pouvoir civil: pour lui, l'ordre politique participe au caractère sacré de l'Eglise."⁶⁶

Sous le pontificat d'Innocent III (1198-1216), la chrétienté assiste à l'exaltation de la supériorité du pouvoir spirituel sur le temporel. Reléguée au rang de dignité inférieure, ⁶⁷ la royauté est également moins sacralisée. Comme l'écrit Alain Boureau, "le pape Innocent III insiste lourdement sur la sacralité moindre de l'onction royale par rapport à l'onction sacerdotale ou épiscopale." Par l'affirmation de la *plenitudo potestatis* du Saint-Siège, la juridiction ecclésiastique cesse d'être uniquement de for interne et privé pour entrer dans le droit public. Bien que le pape considère comme essentiel de respecter l'autonomie et le droit du politique, le roi chrétien doit observer les lois religieuses dont le pape est le garant suprême.

Après Innocent III, le conflit s'exacerbe entre le pape et l'empereur Frédéric II, "l'un des plus redoutables adversaires de la papauté" car "il a très habilement retourné la problématique théologico-politique à son profit". Ayant pour ambition de fonder un Empire universel à l'image de l'Empire romain, ce monarque prône un césaro-papisme basé sur le caractère indivisible de la souveraineté. Excommunié à deux reprises, il est déposé au concile de Lyon (1245) par le pape Innocent IV. 71

Ce dernier, ancien maître de Bologne et canoniste réputé, "rappelle que c'est le pape qui, par le sacre, concède le pouvoir impérial et juge de la justice de celui-ci." Développant une philosophie de l'autorité, le pontife ne conçoit plus de restriction à son pouvoir temporel. Audessus de toute juridiction, il a une autorité d'un autre ordre.

Ainsi, à la fin du XIIIe siècle, Guillaume Durand, évêque de Mende, développe l'idee que le pape est *supra jus*. Il a un *generale dominium* et juge *prout sibi placet*. A son tour, saint Thomas se fait l'apologiste de cette pensée: "Le pouvoir séculier est soumis au spirituel comme le corps à l'âme et il n'y a pas usurpation de jugement lorsque le pouvoir spirituel s'introduit dans les choses temporelles..."⁷³

Bien entendu, Frédéric s'insurge contre son excommunication. Cependant, il reconnaît que l'Eglise a une autorité distincte et que la loi chrétienne ne peut être contredite par la loi civile.

⁶⁵ M. Pacaut, op. cit.,p.88.

⁶⁶ J. Quillet, article cité, p.679.

⁶⁷ M. Pacaut, op cit.,p.109.

⁶⁸ A. Boureau, article cité, p.31.

⁶⁹M. Pacaut, op. cit.,p.113.

⁷⁰ J. Quillet, article cité, p.678.

⁷¹ J.F. Lemarignier différencie ainsi les deux semences: "En excommuniant le roi, le pape l'écarte de la grâce de Dieu; il tarit, en son âme, les sources de l'Esprit; il éloigne de lui le Royaume de Dieu. [...]cela est plus grave qu'une déposition qui ne concerne que le pouvoir temporel, qui ne vaut que pour un royaume d'ici bas, quelque chose de passager, qui ne met pas en cause les mêmes valeurs que l'excommunication." (Op cit.,p.210-211)
⁷²M. Pacaut, op. cit.,p.128.

⁷³M. Pacaut indique la source de cette citation: In II Sent., Dist 44, et Summa theologicae, q.60, a.6, éd. G. Pilati, ouv. Cité, p.250.

Néanmoins, les adversaires de la théocratie revendiquent l'indépendance de la puissance laïque: "sous l'effet du droit romain, dont l'ascendant marque de plus en plus les princes, la puissance est exaltée au point d'interdire tout contrôle de l'autorité royale [...] par l'autorité sacerdotale."⁷⁴ Comme le proclame *Le livre de justice et de plet* (1260), ce qui plaît au roi vaut loi.

A la même époque⁷⁵, la monarchie française confère aux rois capétiens des aspects religieux et sacrés, caractères d'une importance considérable pour asseoir leur pouvoir. Comme l'écrit Jacques le Goff, "les rois capétiens ont patiemment et victorieusement construit une religion royale", "mais ils n'ont pu le faire que grâce à un compromis avec l'Eglise et en limitant à des attributs nettement en deçà du domaine ecclésiastique leurs ambitions sacerdotales. Ainsi ontils mieux réussi que les empereurs germaniques."

La cérémonie du sacre représente l'essentiel des caractères sacrés et religieux du roi. "Le sacré, c'est ce qui exprime et le plus souvent crée [...] un lien avec les pouvoirs surnaturels, la participation à ces pouvoirs et, s'agissant d'une société chrétienne, un rapport direct avec Dieu, mais plus qu'une délégation de pouvoir [...], l'insinuation de forces surnaturelles par l'onction et la manifestation de l'octroi de certaines forces par la remise d'insignes symboliques du pouvoir."⁷⁷

Cependant, le roi prête serment d'aider et de protéger l'Eglise. De fait, "la fonction religieuse de la monarchie consistera donc à permettre, à aider et à favoriser le rôle et l'action de l'Eglise" comme le prônait plus tôt Jonas d'Orléans dans le *De Institutione regia*. Le rôle sacerdotal ou ecclésiastique du roi capétien est limité bien que très marqué: "jamais un roi de France n'est intégré à son clergé", jamais consacré comme *rex-sacerdos*. Il reste un laïc mais, "de même que le sacre et l'inhumation des rois se font dans une partie de l'Eglise qui touche au chœur réservé au clergé [...], le roi capétien reçoit quelques miettes de dignité ecclésiastique."

Enfin, le caractère thaumaturgique du roi lui confère des dons reconnus de guérir, par le toucher, les malades souffrant d'une maladie particulière. Après l'onction, l'archevêque remet au roi l'anneau, "signe de la dignité royale et de la foi catholique", la "*main de justice*" et le sceptre, "symbole du pouvoir sacré". D'après Alain Guéry, "le *skêptron* est [...]le bâton du messager, de celui qui parle au nom d'une autorité lointaine, qui lui est supérieure, pour un roi donc, au nom de Dieu." Rappel de la baguette de Moïse le sceptre évoque la force spirituelle.

⁷⁴ M. Pacaut, op. cit.,p.135.

⁷⁵ Bien entendu, cette tradition n'a pas été instaurée au XIIIe siècle. Elle remonte à Hugues Capet (987).

⁷⁶ J. Le Goff, article cité, p.27.

⁷⁷ J. Le Goff, article cité, p.20.

⁷⁸ Idem

⁷⁹ Cette citation provient de l'article d'Alain Guéry, (p.43), intitulé "La dualité de toutes les monarchies et la monarchie chrétienne", tiré de l'ouvrage cité en bibliographie de BOUREAU Alain et INGERFLOM Claudio Sergio, la royauté sacré dans le monde chrétien: Colloque de Royaumont, mars 1989. (p.39-51)

⁸⁰ J. Le Goff, article cité, p.22

⁸¹ J. Le Goff, article cité, p.21

⁸² A. Guéry, article cité, p.44

⁸³ Psaume CIX

Au début du XIVe siècle, la sacralité des rois de France est menacée par le conflit opposant Philippe le Bel et le pape Boniface VIII. Dans sa Bulle *Unam sanctam*, le souverain pontife développe la doctrine de la *reductio ad unum*: tout Etat qui ne s'intègre pas dans l'Eglise est une institution diabolique, oeuvre du Mal.⁸⁴

L'argumentation de Gilles de Rome dans le *De ecclesiastica potestate* (1301)⁸⁵ soutient les thèses bonifaciennes. Selon cet auteur, le pape a le *dominium* réel. Les princes et les pouvoirs civils n'ont que le *dominium* utile qui peut leur être ôté s'ils sont indignes ou pécheurs. L'Eglise possède le *dominium* suprême au temporel et les autres pouvoirs lui sont soumis.⁸⁶ "Dans l'ordre des fins, le spirituel doit se subordonner au temporel", ce qui fait de Gilles un ardant défenseur de la plénitude de puissance pontificale.⁸⁷

Dans son *De regimine christiano* (1301), Jacques de Viterbe accorde à l'Eglise une double juridiction: sacerdotale et royale. Comme ces pouvoirs n'appartiennent qu'au Christ, seul le vicaire du Christ les possède. Puisque le pouvoir vient de Dieu, auteur des lois naturelles, son exercice nécessite la foi et la grâce, sans quoi il ne vise pas son but propre. Ainsi, "la puissance temporelle ne peut réellement agir que lorsque le lui accorde l'autorité spirituelle sous la juridiction de laquelle elle est toujours placée." 88

En réponse à la théocratie pontificale se développe une réflexion visant la défense du pouvoir temporel.

Dante, dans le *De Monarchia* (1311), exalte l'Empire, seul artisan possible de la paix. Accusant le pape d'avoir provoqué la chute de l'Empire, il affirme que le pouvoir appartient au peuple qui le délègue à l'empereur. "Il faut, affirme-t-il, que l'Eglise s'occupe seulement des âmes, les princes lui étant soumis au for interne et devant lui manifester un profond respect. En contrepartie, l'autorité temporelle n'appartient qu'à l'empereur et le pape agit *contre naturam* lorsqu'il se mêle des affaires du siècle."

Une des oeuvres maîtresses des débats politiques médiévaux vient faire écho à la polémique soulevée par Dante, le *Defensor pacis* de Marsile de Padoue. ⁹⁰En analysant la notion étatique, l'auteur arrive aux conclusions suivantes: la cité terrestre est une communauté d'intérêts matériels. Totalement désacralisé, l'Etat arbitre les volontés de la communauté. Il constitue "un organisme humain, inhérent à la nature des hommes vivants en société." ⁹¹ Le pouvoir est d'origine humaine et la communauté est le législateur. Elle seule peut imposer l'application d'une loi. Comme l'écrit Alain Boureau: "au XIVe siècle, l'émergence de l'Etat rend encore plus explicite l'aspect profane et utilitaire de la royauté."

⁸⁴ M. Pacaut, op. cit.,p.142.

⁸⁵ Cet ouvrage est cité dans la bibliographie.

⁸⁶M. Pacaut, op. cit.,p.147.

⁸⁷ J. Quillet, article cité, p.679.

⁸⁸M. Pacaut, op. cit.,p.148.

⁸⁹M. Pacaut, op. cit.,p.158.

⁹⁰ Marsile de Padoue est mort vers 1342. L'ouvrage cité figure dans la bibliographie.

⁹¹M. Pacaut, op. cit.,p.164.

⁹² Cette citation provient de l'article d'Alain Boureau (p.29), intitulé "Un obstacle à la sacralité royale en Occident. Le principe hiérarchique", tiré de l'ouvrage cité en bibliographie de BOUREAU Alain et

Même l'Eglise est une société d'origine humaine. "Ce sont des situations historiques, ainsi que les ambitions des hommes qui ont permis à l'Eglise de prétendre que son action sacramentelle et juridique donnait aux prêtres autorité sur les fidèles." ⁹³

Ainsi, l'Etat est indépendant de l'Eglise et "la loi divine ne peut pas l'astreindre, car elle n'a qu'une valeur indicative, tandis que la loi civile, s'il le faut, s'impose par la force et en aucun cas on ne peut lui désobéir." D'ailleurs, au cours du siècle, l'Etat affirme ses doctrines et se renforce.

Dans ce contexte est rédigé le premier traité de politique moderne, le *Songe du Verger* (1378)⁹⁵, qui prône vigoureusement la séparation des deux juridictions et insiste sur l'autorité légitime du roi. Contrairement aux seigneurs tyranniques, l'autorité royale est la seule autorité juste dans le domaine politique, car elle a pour but le bien commun. Dans ce dialogue entre un clerc et un chevalier, les valeurs du droit naturel se rapprochent de la morale chrétienne, donc du droit divin. Ainsi, le *Songe* ne lève pas l'ambiguïté posée par la signification de la séparation des deux pouvoirs: si les règles naturelles et divines ne sont pas respectées, l'intervention de l'Eglise est justifiée.

Dans les années 1380, les relations entre l'Eglise et l'Etat ne sont plus au centre des préoccupations. Avec le Schisme, le pouvoir pontifical et ecclésial est affaibli. Dans plusieurs de ses traités, particulièrement le *De vita spirituali animae* (1402-1403) et le *De jurisdictione spirituali et temporali* (1405), Jean Gerson expose une théorie des pouvoirs basée sur le dualisme. Réfutant toute intervention de l'Eglise dans les affaires temporelles, il distingue clairement la loi divine (domaine surnaturel), la loi naturelle (ordre dans la société) et la loi humaine (nécessités contingentes, tradition). Chaque loi est défendue par un ordre distinct. Ainsi, l'Etat n' intervient pas dans le domaine du droit divin, bien qu'il en relève indirectement. 96

2.2.3 Conclusion

Au début du moyen-âge, les relations du pape et de l'empereur sont déterminées sur la base du dualisme gélasien et de la coopération des pouvoirs. Déjà, la spécificité du magistère ecclésiastique est soulignée.

Sous les carolingiens, la limite entre les juridiction ecclésiastique et impériale n'est plus claire: l'exaltation du principe de gouvernement moral exercé conformément à la loi chrétienne mène à confondre les deux pouvoirs et même à privilégier une théocratie impériale ou pontificale, au nom de l'indivisibilité de la souveraineté.

INGERFLOM Claudio Sergio, la royauté sacré dans le monde chrétien: Colloque de Royaumont, mars 1989. (p.29-37)

⁹³M. Pacaut, op. cit.,p.169.

⁹⁴ M. Pacaut, op. cit.,p.170.

⁹⁵ Cet ouvrage, étudié et présenté par M. Schnerb-Lievre, est cité en bibliographie.

⁹⁶ Ces réflexions proviennent de M. Pacaut, op. cit.,p.183-184.

Tandis que l'empereur collabore avec les évêques qu'il investit, l'Etat glisse vers un système césaro-papiste, conduisant ainsi à une sacralisation du pouvoir politique. Avec des empereurs comme Frédéric II, le pouvoir temporel crée sa propre spiritualité séculière.

A l'inverse, le pape se proclame guide des deux pouvoirs, ponctuant ses Bulles et ses textes de citations bibliques. Progressivement, l'Eglise s'approprie le symbolisme analogique de la puissance royale ou impériale, notamment en récupérant l'image du Christ, fondement de la théologie royale.⁹⁷

En développant la théorie théocratique, Innocent III distingue deux offices, l'un étant subordonné à l'autre: en vertu de son sacerdoce universel, le pape est à la tête de l'office spirituel, ce qui lui donne la légitimité de contrôler moralement l'office temporel. Puisqu'il est chargé d'une mission divine, le successeur de saint Pierre intervient dans les affaires séculières.

Les doctrines des défenseurs et des légistes de Philippe le Bel, le *Défenseur de la paix* de Marsile de Padoue et bien d'autres ouvrages exaltent au XIV siècle le droit de l'Etat et du pouvoir politique à l'indépendance, témoignant ainsi de l'émancipation grandissante de l'Etat. La théocratie médiévale touche à sa fin. Le coup de grâce est porté par Machiavel dont l'idéal étatique n'admet aucun compromis: le prince, souverain temporel, n'est pas soumis aux règles de la morale traditionnelle. 98

 ⁹⁷Ces réflexions proviennent de J. Quillet, article cité, p. 678. De plus, dans son article déjà mentionné plus haut,
 Alain Guéry écrit ceci: "La royauté céleste du Christ est le modèle de la royauté terrestre des monarques." (p.42)
 ⁹⁸ M. Pacaut, op. cit.,p.185.

3. TROISIEME CHAPITRE: BIBLIOGRAPHIE

3.1 Ouvrages généraux

- **-BALON Joseph**. Grand dictionnaire de droit du Moyen Age. [Ius medii aevi].Namur : Anciens Etablissements Godenne, 1972-1974. 9 fascicules. Non paginé.
- -BOUINEAU Jacques. Histoire des institutions: Ier-XVe siècle. Paris: Litec, c1994. X, 648p.
- -CANTO-SPERBER Monique (dir.) Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale. 2e édition. Paris : P.U.F.,1997. XXII-1719 p.
- **-CENTRE D'ETUDE D'HISTOIRE JURIDIQUE (Paris)**. Thésaurus d'histoire médiévale : documents diplomatiques et judiciaires. Paris : Editions du CNRS, 1983. XXI-100 p.
- -HILAIRE Jean. Thésaurus d'histoire médiévale. Paris : CNRS, 1997. 97 p.
- **-LEFEBVRE Charles, PACAUT Marcel et CHEVAILLER Laurent et al.** Histoire du droit et des institutions de l'Eglise en Occident. Les sources du droit et la seconde centralisation romaine. LE BRAS Gabriel et GAUDEMET Jean (dir.). Vol. 1. Paris : Editions Cujas, 1976. 238 p.
- -LIBERA Alain (De). La philosophie médiévale. Paris: P.U.F., 1993. 527 p.
- -RAYNAUD Philippe et RIALS Stéphane (dir.) Dictionnaire de philosophie politique. Paris : P.U.F., 1996. XV-776 p.
- **-VERNET A. et GENEVOIS A.M**. La Bible au Moyen Age. Bibliographie. Paris : Editions du CNRS, 1989. 131 p.

3.2 Textes médiévaux

- -ADALBERON DE LAON. Poème au roi Robert.(Introduction, édition et traduction de C. Carozzi.) Paris: les Belles Lettres, 1979. CLVIII-50 p.
- -AUGUSTIN. La cité de Dieu. (Traduction du latin de L. Moreau revue par J.-C. Eslin.) Paris : Ed. du Seuil, 1994. 3 vol. (456 p., 368 p., 357 p.)
- **-BERNARD DE CLAIRVAUX**. La considération. (Traduction du latin de P. Daloz.) Grenoble: Editions Didier&Richard, 1945. 316 p.
- -CANONS DES CONCILES MEROVINGIENS. Les Canons des conciles mérovingiens, VIe-VIIe siècles. (Texte latin de l'édition C. de Clercq. Introduction, traduction et notes par
- J. Gaudemet et B. Basdevant.) Paris : Éd. du Cerf, 1989. 2 vol., 636 p.
- **-DANTE ALGHIERI.** La monarchie. (Traduit du latin par M. Gally) [Paris] : Belin, 1993. 254 p.
- **-GILLES DE ROME**. De ecclesiastica potestate. Weimar : H. Böhlaus Nachfolger, 1929. XIV, 215 p.
- **-JACQUES DE VITERBE**. De regimine christiano. (Etude des sources et édition critique par H.-X. Arquillère.) Paris, 1926. 315 p.
- **-JONAS D'ORLEANS**. Le métier de roi. [De institutione regia].(Texte critique, traduction, notes et index par A. Debreucq.) Paris : les éditions du Cerf, 1995. 304 p.

- -MARSILE DE PADOUE. Défenseur de la paix. (Traduction française, introduction et commentaires par J. Quillet.) Paris : Vrin, 1968. 584 p.
- **-SCHNERB-LIEVRE Marion**. Le songe du Vergier. Paris : Editions du CNRS, 1982. 2 vol. XCII-501 p. et 496p.
- **-THOMAS D'AQUIN**. Somme théologique. Ia IIae. Questions 98-105, la Loi ancienne. Paris: les éditions. du Cerf, 1971. 2 vol. (312p., 387 p.).

3.3 Littérature secondaire

- -AHRWEILER Hélène. L'idéologie politique de l'Empire byzantin. Paris: P.U.F.,1975.158p.
- -ARCARI P. M. Idee e sentimenti politici dell'alto Medioevo. Milan: A. Giuffrè, 1968. xi, 1023 p.
- -ARQUILLERE Henri-Xavier. L'augustinisme politique. Essai sur la formation des théories politiques du Moyen Age. Paris : Vrin, 1956. 206 p.
- -ARQUILLERE Henri-Xavier. Saint Grégoire VII. Essai sur sa conception du pouvoir pontifical. Paris : Vrin, 1934. XXIV-600 p.
- -ASCHERI Mario. Istituzioni medievali: una introduzione. Bologna: Il Mulino, 1994. 389 p.
- -BARBI Michele. Problemi di critica dantesca : seconda serie (1920-1937). Firenze: Sansoni, 1941. 478 p.
- **-BASTIT Michel**. Naissance de la loi moderne. La pensée de la loi de saint Thomas à Suarez. Paris : P.U.F., 1990. 389 p.
- **-BASTIT Michel**. Thomas d'Aquin, 1224-1274. *Dictionnaire de philosophie politique*. Raynaud Philippe et Rials Stéphane (dir.). Paris: P.U.F., 1996. p. 685-691.
- -BELMANS G. Thomas d'Aquin und die "Wahl des kleineren Übels". *Divinitas*, 1991, vol.35, n.3, p.256-273.
- **-BERTELLI Sergio**. Il corpo del re: sacralità del potere nell'Europa medievale e moderna. 2e édition. Florence: Ponte alle Grazie, 1995. 293 p.
- **-BETRAMS Whilhelm**. Der neuzeitliche Statsgedanke und die Konkordate des ausgehenden Mittelalters. Thèse de doctorat : Romae, apud aedes Universitatis gregorianae, 1950. XX-190 p.
- **-BLUMENTHAL Uta-Renate**. Papal reform and canon law in the 11th and 12th centuries. Sydney: Ashgate, cop.1998. Non paginé.
- **-BOLTON Brenda**. Innocent III: studies on papal authority and pastoral care. Aldershot: Variorum, 1995. [XVI-318 p.]
- **-BONNET Christian et DESCATOIRE Christine**. Les Carolingiens et l'Eglise : VIIIe-Xe siècle. Paris : Ophrys, c1996. 161 p.
- **-BOULNOIS Olivier (dir.)**. La puissance et son ombre. De Pierre Lombard à Luther. Paris : Aubier, 1994. 414 p.
- **-BOUREAU Alain et INGERFLOM Claudio Sergio**. La royauté sacrée dans le monde chrétien : Colloque de Royaumont, mars 1989. Paris : Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en sciences sociales, 1992. 165 p.-XVI p. de pl.
- -BREZZI Paolo. La concezione agostiniana della Città di Dio e le sue interpretazioni medioevali. Rivista storica italiana, 1938, vol.III, série 5, p.62-94.
- -BREZZI Paolo. L'influenza di S. Agostino sulla storiografia e sulle dottrine politiche del Medio Evo. Humanitas, 1954, IX, p. 977-989.

- -CARLYLE R.W. et A.J. A history of medieval political theory in the West. Vol. VI, political theory from 1300 to 1600. Edimbourg et Londres: W. Blackwood and Sons; 1936. Non paginé.
- -CAVALLARO Giovanna. La pace nella filosofia politica di Marsilio da Padova. Ferrara: De Salvia, 1973. 45, viii p.
- -CHAUNU Pierre et MENSION-RIGAU Eric. Baptême de Clovis, baptême de la France : de la religion d'Etat à la laïcité de l'Etat. (Sous la direction de J.-P. Péroncel-Hugoz) Paris : Balland, 1996. 327 p.
- **-CHODOROW Stanley**. Christian political theory and Church politics in the mid-twelfth century: the ecclesiology of the Gratian's Decretum. Berkeley: University of California Press,1972. xi, 300 p.
- **-COMBES Gustave**. La doctrine politique de saint Augustin. Thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la faculté de l'Université de Bordeaux. Paris : Plon, 1927. VIII-482 p.
- -COUGHLIN J.J. Canonical equity. Studia Canonica, 1996, vol.30, n.2, p. 403-435.
- **-DAGRON Gilbert**. Empereur et prêtre : étude sur le césaropapisme byzantin. Paris : Gallimard,1995. 435 p.-[8] p. de pl.
- **-DAMIATA Marino**. Alvaro Pelagio : Teocratico scontento. Firenze : Ed. Studi francescani, 1984. 353 p.
- **-DAVID Marcel**. La souveraineté et les limites du pouvoir monarchique du 9^e au 15^e siècle. Paris : Dalloz, 1954. 286 p.
- -DAVITT Thomas E. The nature of law. St Louis, Mo.: B. Herder, 1951. V, 274 p.
- **-DELARUELLE Etienne, LABANDE Edmond-René et OURLIAC Paul**. L'Eglise au temps du Grand Schisme et de la crise conciliaire, 1378-1449. Paris : Bloud & Gay, 1962 et 1964.2 vol. XX-1232 p.
- **-DUCELLIER Alain**. L'Eglise byzantine : entre pouvoir et esprit, 313-1204. Paris : Desclée, 1990. 278 p.
- **-DUPRE THESEIDER Eugenio**. L'idea imperiale di Roma nella tradizione del medioevo. Milan: istituto per gli studi di politica internazionale, [1942]. 353 p.
- -ERCOLE Francesco. Il pensiero politico di Dante. Milano: 1927. Non paginé.
- -ESCHMANN I.T. St Thomas Aquinas on the two powers. Med. Stud., 1958, 20, p. 177-205.
- **-ETIENNE** A. Une autre vision de la philosophie médiévale. Revue de théologie et de philosophie, 1994, vol. 126, no. 3, p. 253-262.
- -FEDOU René. Lexique historique du Moyen-Age. Paris: Armand Colin, 1995. 158 p.
- **-FICHTENAU H**. L'Empire carolingien. (Traduction française de A. Barben et F. Vaudon.) Paris : Payot, 1958. 215 p.
- -FIGGIS John Neville. The divine right of kings. Bristol: Thoemmes, 1994. xi, 406p.
- **-FOLWER-MAGERL Linda**. "Ordines iudicarii" and "Libelli de ordine iudiciorum": from the middle of the twelfth to the end of the fifteenth century. Turnhout: Brepols, 1994. 130 p.
- **-FOLZ Robert.** Les saints rois du Moyen-âge en Occident: VIe-XIIIe siècle. Bruxelles: Société des Bollandistes, 1984. 248 p.
- **-FOLZ Robert.** Les saintes reines du Moyen-âge en Occident: VIe-XIIIe siècle. Bruxelles: Société des Bollandistes, 1992. 200 p.
- **-FONBAUSTIER Laurent.** Modèles ecclésiologiques et droit constitutionnel: l'institution de la responsabilité des gouvernants. (Sous la direction de S. Rials)Thèse de doctorat: Paris II, 1998. Non paginé.
- **-FRANSEN G**. Ecriture Sainte et droit canonique. *Revista Espanola de Derecho Canonico*, 1986, vol. 43, no.120, p.7-22.
- **-FROELICH G.** Ultimate end and common good. *(The)Tomist*, 1993, vol. 57, n.4, p. 609-619.

- -GAUDEMET Jean. Cours d'histoire du droit public, rédigé d'après les notes et avec l'autorisation de M. Jean Gaudemet. Droit romain et histoire du droit, droit public. Paris : Les cours du droit, 1958. 294 p.
- -GAUDEMET Jean. La doctrine canonique médiévale. Aldershot: Variorum, 1994. X-323p.
- -GAUDEMET Jean. La formation du droit canonique médiéval. London: Variorum Reprints, 1980. 360 p.
- -GAZZANIGA Jean-Louis et SEGUR Philippe. Eglise. Dictionnaire de philosophie politique. Raynaud Philippe et Rials Stéphane (dir.). Paris : P.U.F., 1996. P.195-199.
- -GHELLINCK J. (DE). Le mouvement théologique du XIIe siècle, sa préparation lointaine avant et autour de Pierre Lombard, ses rapports avec les initiatives des canonistes: études, recherches et documents. 2ème ed. Bruges: éditions "De Tempel", 1948. xv, 594 p.
- -GILSON Etienne. Les métamorphoses de la Cité de Dieu. Paris : Vrin, 1952. X-294 p.
- -GOUDET Jacques. La politique de Dante. Lyon : éditions l'Hermès, 1981. 364 p.
- -GROSSI Paolo. L'Ordine giuridico medievale. Roma: Laterza, 1995. 265 p.
- **-HACK Achim Thomas.** Das Empfangszeremoniell bei mittelalterlichen Papst-Kaiser-Treffen. Köln: Böhlau Verlag, 1999. xii, 799 p.
- **-HAGENEDER O**. Der Zweifel an Regierungsmassnahmen als Sakrileg: Römisches und kanonisches Recht bei der Ausbildung des päpstlichen und fürstlichen Absolutismus. *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1996, vol; 118, no. 2, p. 126-137.
- -HALPHEN Louis. Charlemagne et l'Empire carolingien. Paris: Albin Michel, 1995. 550 p.
- **-HALLER Johannes**. Das Papstum : Idee und Wirklichkeit. 3 volumes. Stuttgart: J.G. Cotta, 1939. Non paginé.
- **-HAMMAN A.G.** La doctrine de l'Eglise et de l'Etat chez Occam : étude sur le "Breviloquium.". Paris : Editions franciscaines, 1942. xii, 208 p.
- **-HAUCK A.** Der Gedanke des päpstlichen Weltherrschaft bis auf Bonifaz VIII. Leipzig: A. Edelmann, 1904. 47 p.
- **-KANTOROWICZ Ernst Harwig.** Deus per naturam, deus per gratiam: a note on mediaeval political theology. *Harvard theological review*, 1952, XLV. Non paginé.
- **-KANTOROWICZ Ernst Harwig**. The King's two bodies, a study in mediaeval political theology. Princeton: Princeton University Press, 1957. XVI-568 p., [24]pl.
- **-KANTOROWICZ Ernst Harwig**. La royauté médiévale sous l'impact d'une conception scientifique du droit. *Philosophie (Paris)*, 1988, no.22, p.48-72.
- **-KEMPF Friedrich**. Papstum und Kaisertum bei Innozenz III : die geistigen und rechtlichen Grundlagen seiner Thronstreitpolitik. Roma: Pontificia Università Gregoriana, 1954. XX-338 p.
- **-KENNAN** E. The "De consideratione" of Saint Bernard of Clairvaux and the Papacy in the Mid of the XIIth Cent. A review of Scholarship. *Traditio*, XXIII, 1967, p.73-116 p.
- **-KERN Fritz.** Kingship and law in the Middle Ages: studies. Westport, Conn.: Greenwood Press, 1985. xxxi, 214 p.
- **-KOLMEL Wilhelm**. « Regimen Chistianum », Weg und Ergebnisse des Gewaltenverhältnisses und des Gewaltenverständnisses. Berlin: W. de Gruyter, 1970. 661 p.
- **-KRYNEN Jacques.** Idéal du prince et pouvoir royal en France à la fin du Moyen âge: 1380-1440. Paris: A.et J. Picard, 1981. 341 p.
- **-KURTSCHEID Bertrand.** Historia iuris canonici: historia institutorum ab Ecclesiae fundatione usque ad Gratianum. Romae: Officium Libri Catholici, 1951. xvi, 357p.
- **-KUTTNER Stephan Georg**. Gratian and the schools of law, 1140-1234. London: Variorum reprints, 1990. X-371p.

- **-LADNER Gerhart B**. The concepts: Ecclesia, Christianitas, Plenitudo Potestatis. Sacerdozio e regno da Gregorio VII a Bonifacio VIII (Miscellanea Historiae Pontificiae, XVIII) Roma: 1954. Non paginé
- -LAGARDE Georges (DE). La naissance de l'esprit laïque au déclin du Moyen Age:
- T. 2 : Marsile de Padoue ou le premier théoricien de l'Etat laïque. Saint-Paul les Trois Châteaux : Editions Béatrice, 1934. 337 p.
- T.4 : Guillaume d'Ockham, défenseur de l'Empire. Louvain ; Paris ; Nauwelaerts : Béatrice-Nauwelaerts, 1962. XII-269 p.
- T.5 : Guillaume d'Ockham, critique des structures ecclésiales. Louvain ; Paris ; Nauwelaerts : Béatrice- Nauwelaerts, 1963. XII-345 p.
- **-LAUFS Manfred**. Politik und Recht bei Innocenz III : Kaiserprivilegien, Thronstreitregister und Egerer Goldbulle in der Reichs- und Rekuperationspolitik Papst Innocenz III. Köln: Bohlau Verlag,1980. viii-335 p.
- **-LE BRAS G.** Le droit romain au service de la domination pontificale. Revue historique de droit français et étranger, 1949, XXVII.
- LECLERCQ Jean. Jean de Paris et l'ecclésiologie du XIIe siècle. Paris : Vrin, 1942. 269 p.
- **-LEFEBVRE** C. Le droit canonique au Moyen Age. XII-XV siècles. *Quatre (Les) Fleuves. Cahiers de recherche et de réflexion religieuses*, 1983, no. 18, p.21-33.
- **-LEGENDRE Pierre**. Le Désir politique de Dieu: étude sur les montages de l'Etat et du droit. [Paris] : Fayard, 1988-86, 436 p.
- **-LEMARIGNIER Jean-François.** La France médiévale: institutions et société. Paris : A. Colin, [1970]. 415 p.
- **-LEMARIGNIER Jean-François**. Structures politique et religieuse dans la France du haut Moyen-âge : recueil d'articles rassemblés par ses disciples. Mont-Saint-Aignan : Publications de l'Université de Rouen, 1995. 444 p.
- **-LOFFELBERGER Michael.** Marsilius von Padua: das Verhältnis zwischen Kirche und Staat im "defensor pacis". Berlin: Duncker&Humblot, c1992. 271 p.
- **-LOTTIN O.** Le droit naturel chez saint Thomas et ses prédécesseurs. 2e édition revue et augmentée. Bruges (Belgique) : C. Beyaert, [1931]. 131 p.
- **-LOTTIN O**. Psychologie et morale au XIIe et XIIIe siècle. Tome II. Louvain : Abbaye du Mont Cesar, 1948. 597 p.
- -MALANDA Ange-Severin. Etat, empire et droit dans l'œuvre de Dante. Thèse de doctorat : Toulouse II, 1993. Non paginé.
- -MAYEUR J.-M., PIETRI Ch. et L. (Dir.). Histoire du christianisme. 4. Evêques, moines et empereurs (610-1054). Paris: Desclée, 1993. 1049 p.
- **-MORRIS Colin**. The papal monarchy: the Western church from 1050 to 1250. Oxford: Clarendon Press, 1989. XVII, 673 p.
- **-MUSSOT-GOULARD Renée**. Le baptême qui a fait la France : de Blandine à Clovis. [Paris] : Perrin, 1996. 188 p.
- **-NDOMBE DIASIVI Lopez.** *La conception de la justice selon saint Thomas d'Aquin.* Thèse de doctorat : Paris IV, 1995. Non paginé.
- -NEDERMAN Cary J. Community and consent: the secular political theory of Marsiglio of Padua's Defensor pacis. Lanham, Md.: Rowman&Littlefield, c1995. x, 161 p.
- -OURLIAC Paul. Etudes d'histoire du droit médiéval. Paris : A. et J. Picard, 1979. LV-636p.
- **-PACAUT Marcel**. Alexandre III : étude sur la conception du pouvoir pontifical dans sa pensée et dans son œuvre. Paris : Vrin, 1956. 416 p.
- -PACAUT Marcel. L'autorité pontificale selon Innocent IV. Moyen Age, 1960. p. 85-119.
- **-PACAUT Marcel**. Doctrines politiques et structures ecclésiastiques dans l'Occident médiéval. Londres : Variorum, reprints, 1985. 304 p.

- **-PACAUT Marcel**. L'opposition des canonistes aux doctrines politiques de Saint Bernard, in *Mélanges Saint Bernard*, p. 187-193.
- **-PACAUT Marcel**. Les structures politiques de l'Occident médiéval. Paris : A. Colin, 1969. 411 p.
- **-PACAUT Marcel**. La théocratie : L'Eglise et le pouvoir au Moyen âge. Paris : Desclée, 1989. 196 p.
- -Mélanges. Papauté, monachisme et théories politiques : études d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut. Lyon : Presses universitaires de Lyon : Centre interuniversitaire d'histoire et d'archéologie médiévale, 1994. 2 vol. 856 p.
- **-PADOVANI Andrea**. Perché chiedi il mio nome ?: Dio, natura e diritto nel secolo 13. Torino : G. Giappichelli, 1997. 346 p.
- -PARISOLI Luca. Volontarismo e diritto soggettivo. La nascita medievale di una teoria dei diritti nella scolastica francescana. Roma : Istituto Storico dei Cappuccini, 1999. Non paginé.
- **-PAUL Jacques**. L'Eglise et la culture en Occident : IX-XIIe siècle. I^{ère} édition. Paris : P.U.F. c1986. 2v, 807 p.
- **-PELLAND G**. Incidence de l'exégèse sur l'évolution du droit canonique durant la première partie du Moyen Age. *Periodica de re canonica (Italia)*, 1993, vol.82, no. 1, p. 9-25.
- **-PONTAL Odette**. Les conciles de la France capétienne jusqu'en 1215. Paris : Cerf, 1995. 539 p.
- **-PRENTICE R**. The contingent element governing the natural law on the last seven precepts of the Decalogue, according to Duns Scotus. *Antonianum*, 42, 1967, p. 259-292.
- **-QUILLET Jeannine**. Augustin, 354-430. Saint-Augustin et l'augustinisme politique. *Dictionnaire de philosophie politique*. Raynaud Philippe et Rials Stéphane (dir.). Paris : P.U.F., 1996.
- -QUILLET Jeannine. Les clés du pouvoir au Moyen Age. Paris : Flammarion, 1972. 190 p.
- **-QUILLET Jeannine**. Marsile de Padoue. *Dictionnaire de philosophie politique*. Raynaud Philippe et Rials Stéphane (dir.). Paris : P.U.F., 1996. p.377-380.
- **-QUILLET Jeannine**. La philosophie politique de Marsile de Padoue. Paris : Vrin, 1970. 296 p.
- **-QUILLET Jeannine**. La philosophie politique du Songe du Vergier, 1378 : sources doctrinales. Paris : Vrin, 1977. 184 p.
- **-QUILLET Jeannine.** Politique et Evangile dans l'œuvre de Marsile de Padoue. *Bulletin français de philosophie médiévale*, 1991, n.33, SIEPM, p. 155-161.
- **-QUILLET Jeannine**. Théologico-politique (Problème). Le problème théologico-politique dans l'Occident médiéval. *Dictionnaire de philosophie politique*. Raynaud Philippe et Rials Stéphane (dir.). Paris : P.U.F., 1996. p.676-680.
- **-RAHNER Hugo**. L'Eglise et l'Etat dans le christianisme primitif. Paris : Editions du Cerf, 1964. 368 p .
- **-RENNA** Thomas J. Church and state in medieval Europe, 1050-1314. Dubuque, Iowa: Kendall/Hunt Pub. Co., [1974]. xiii, 205 p.
- **-RESNICK I.M.** Divine power and possibility in St. Peter Damian's De divina omnipotentia. New York: E.J. Brill, 1992. vi, 128 p.
- **-RIVIERE Jean**. Le problème de l'Eglise et de l'Etat au temps de Philippe le Bel. Etude de théologie positive. Paris : Champion, 1926. XIV-499 p.
- **-ROBINSON Ian Stuart**. The papacy, 1073-1198 : continuity and innovation. Cambridge: Cambridge University Press, 1990. XVI-555 p.
- **-ROYER J.-P.** L'Eglise et le Royaume de France au XIVe siècle d'après le « Songe du Vergier » et la jurisprudence du Parlement. Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1969. 338 p.

- -SCHOLZ Richard. Die Publizistik zur Zeit Philipps des Schönen und Bonifaz' VIII. Ein Beitrag zur Geschichte der politischen Anschauungen des Mittelalters. Stuttgart: F. Enke, 1903. XIV-528 p.
- **-SOMERVILLE Robert.** Papacy, councils and canon law in the 11th-12th centuries. Aldershot: Variorum reprints, 1990. X-316 p.
- **-STROLL Mary.** Symbols as power: the papacy following the investiture contest. Leiden: E.J. Brill, 1991. XXIII-238 p.-44 pl.
- -SWIEZAWSKI Stefan. Les tribulations de l'ecclésiologie à la fin du Moyen âge. (variante du titre : L'ecclésiologie au carrefour du Moyen âge tardif.) Paris : Beauchesne, 1997.X-150p.
- **-TABACCO Giovanni**. La relazione fra i concetti di potere temporale di potere spirituale nella tradizione cristiana fino al secolo XIV. Torino, 1959. 209 p.
- **-TIERNEY Brian**. Religion et droit dans le développement de la pensée constitutionnelle (1150-1650). Paris : P.U.F., 1993. 150 p.
- **TIERNEY Brian**. Rights, laws, and infallibility in Medieval thought. Aldershot: Variorum, 1997. 1 v. (Various pagings)
- **-TIERNEY Brian**. Origins of papal infallibility, 1150-1350: a study on the concepts of infallibility, sovereignty and tradition in the Middle Ages. Leiden: Brill, 1988. x, 327 p.
- -TREMAUGON Evart (DE). Trois leçons sur les décrétales. Paris: CNRS, c1998. 476 p.
- **-ULLMANN Walter**. Medieval Papalism. The political theories of the medieval canonists. London: Methuen, 1955. XVIII-482 p.
- **-ULLMANN Walter**. Principles of government and politics in the Middle ages. London: Methuen & Cie, 1961. 320 p.
- **-VILLEY Michel**. La formation de la pensée juridique moderne : cours d'histoire de la philosophie du droit. 4e édition. Paris : Montchretien [i.e. Montchrestien], c1975. Non paginé.
- **-VILLEY Michel**. Questions de Saint Thomas sur le droit et la politique ou Le bon usage des dialogues. Paris : P.U.F., c1987. 184p.
- **-VOOSEN Elie**. Papauté et pouvoir civil à l'époque de Grégoire VII. Contribution à l'histoire du droit public. Gembloux : J. Duculot, 1927. XII-347 p.
- **-WERCKMEISTER J. et METZGER M. (Préf.)**. Le Premier "canoniste": Yves de Chartres. Le travail du canoniste : en hommage à Jean Bernhard. *Revue de droit canonique*, 1997, vol.47, no.1, p. 53-70, 249, 253 [20 p.].

1.PREMIER CHAPITRE: METHODOLOGIE DE RECHERCHE	2
1.1 METHODE DE RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE	2
1.1.1 Nature de la recherche bibliographique	2
1.1.2 Préliminaires à la recherche	2 2 3 3
1.1.2.1 Stratégie de la recherche	
1.1.2.2 Des ouvrages fondamentaux au choix des descripteurs	3
1.1.2.3 La combinaison des descripteurs	4
1.2 LES SOURCES EXPLOITEES	4
1.2.1 La consultation des spécialistes	5
1.2.1.1 Les professeurs d'université	5
1.2.1.2 Les centres de documentation	5
1.2.2 La consultation des OPAC	6
1.2.2.1 La bibliothèque nationale de France	6
1.2.2.1.1 Description des catalogues informatisés de la BnF	6
1.2.2.1.2 Statistiques de la recherche effectuée sur BN-OPALE PLUS	7
1.2.2.1.3 Critique des résultats obtenus sur BN-OPALE PLUS	7
1.2.2.2 La bibliothèque municipale de Lyon	8
1.2.2.2.1 Description de l'OPAC de la bibliothèque municipale de Lyon	8
1.2.2.2.2 Statistiques de la recherche effectuée sur l'OPAC de la BM	8
1.2.2.2.3 Critique des résultats obtenus sur le catalogue de la BM de Lyon	8
1.2.2.3 La bibliothèque de Cujas 1.2.2.3.1 Description de l'OPAC de la bibliothèque de Cujas	9 9
1.2.2.3.1 Description de l'OFAC de la bibliothèque Cujas 1.2.2.3.2 Statistiques de la recherche effectuée sur l'OPAC de la bibliothèque Cujas	9
1.2.2.3 3 Critique des résultats obtenus sur l'OPAC de la bibliothèque Cujas	9
1.2.2.4 La bibliothèque de Sainte-Geneviève	10
1.2.2.4.1 Description de l'OPAC de la bibliothèque de Sainte Geneviève	10
1.2.2.4.2 Statistiques de la recherche effectuée sur l'OPAC de la bibliothèque de Sainte Geneviève	
1:2.2.4.3 Critique des résultats obtenus sur l'OPAC de la bibliothèque Sainte Geneviève	11
1.2.2.5 La bibliothèque du Congrès (Etats-Unis)	11
1.2.2.5.1 Description de l'OPAC de la bibliothèque du Congrès	11
1.2.2.5.2 Statistiques de la recherche effectuée sur l'OPAC de la bibliothèque du Congrès	11
1.2.2.5.3 Critique des résultats obtenus sur l'OPAC de la bibliothèque du Congrès	12
1.2.3 La consultation d'un méta-moteur, Copernic	13
1.2.4 La consultation des CD-ROM	14
1.2.4.1 Francis	14
1.2.4.1.1 Description du CD-ROM Francis	14
1.2.4.1.2 Statistiques et critique des résultats obtenus par la consultation de Francis	14
1.2.4.2 Doc-Thèses	16
1.2.4.2.1 Description du CD-ROM Doc-Thèses	16
1.2.4.2.2 Statistiques et critique des résultats obtenus par la consultation de Doc-Thèses	16
1.2.4.3 Myriade	18
1.2.4.3.1 Description et utilisation du CD-ROM Myriade	18
1.2.4.4 Philosopher's Index	18
1.2.4.4.1 Description de l'ancienne base de Dialog	18
1.2.4.1.2 Statistiques des résultats obtenus sur Philosopher's Index 1.2.4.4.3 Critique des résultats obtenus sur Philosopher's Index	18
1.2.4.4.5 Critique des resultais obtenus sur Filhosopher's fildex 1.2.5 La consultation des bases 88, 484 et 439 de DIALOG	18 19
1.2.5 La consultation des bases 88, 484 et 439 de DIALOG	19
1.2.5.2 La base 484	20
1.2.5.3 La base 439	20
1.2.6 La consultation des sites de philosophie	22
1.2.6.1 Philosophy in Cyberspace	22
1.2.6.1.1 Alex Catalogue of Electronics Text	22
1.2.6.1.2 Christian classics Ethereal Library	22

1.2.6.1.3 Labyrinth (Georgetown University)	23
1.2.6.1.4 Philosophy Documentation Center (PDC) (at Bowling Green State University)	23
1.2.6.1.5 Philosophical Resources on the Net	23
1.2.6.2 Les signets de la BnF	23
1.2.6.2.1 WWW Virtual Library: Philosophy	23
1.2.6.2.2 American Philosophical Association	23
1.3.1 TEMPS ET COÛT DE LA RECHERCHE	24
1.3.1 Temps passé à la recherche	24
1.3.1.1 Recherche manuelle	24
1.3.1.2 La consultation des OPAC	24
1.3.1.3 La consultation des bases de données sur CD-ROM	24
1.3.1.4 Consultation du méta-moteur Copernic	25
1.3.1.5 Consultation des bases de DIALOG	25
1.3.1.6 Consultation des sites de philosophie	25
1.3.1.7 Temps total affecté à la recherche	25
1.3.2 Coût de la recherche	25
1.3.3 Bilan de l'exploitation des différentes sources	26
2. DEUXIEME CHAPITRE: SYNTHESE	27
2.1 REMARQUE SUR LA SYNTHESE DE DOCUMENTS	27
2.2 SYNTHESE DE DOCUMENTS	27
2.2.1 Introduction	27
2.2.2 Développement	28
2.2.3 Conclusion	34
3. TROISIEME CHAPITRE: BIBLIOGRAPHIE	36
3.1 Ouvrages généraux	36
3.2 Textes médiévaux	36
3.3 Littérature secondaire	37

